



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin,
à 09h30,

Les actionnaires de la Société SAEML 3D ENERGIES, société anonyme d'économie mixte locale à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 31 433 680 euros, dont le siège social est situé 336 avenue de Paris (79000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 751 401 142, se sont réunis sur convocation du Président du Directoire, Monsieur Joël COUE, en Assemblée Générale ordinaire, au siège de la Société.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple en date du 11 juin 2026.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés , le cas-échéant, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Pierre FROIDURE, GROUPE Y, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est présent.

Monsieur Daniel JOLLIT, Président du SIEDS, est nommé Président de la séance.

Monsieur Sébastien GUINET, représentant de SEOLIS PROD, est appelé comme Scrutateur.

Madame Gaëlle FAVRIOUX est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 143 368 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

Le Président de la séance constate que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.





Le Président de la séance dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée Générale,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui sont soumis à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil de Surveillance, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale ;
2. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-88 du Code de Commerce ;
5. Approbation du rapport de gestion du Directoire ;
6. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus ;
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
8. Approbation des conventions règlementées visées aux articles L. 225-86 et L.225-88 du Code de commerce ;
9. Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1er janvier 2026 ;
10. Fin des mandats, renouvellement et nomination des membres du Conseil de Surveillance ;
11. Pouvoirs aux fins de formalités.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions ci-après.

Première résolution - Approbation du Rapport de Gestion du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés,

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Deuxième résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,

Vu le rapport général du Commissaire aux Comptes,

Vu les observations du Conseil de Surveillance afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports ;

Approuve la prise en charge des dépenses suivantes, non déductibles du résultat fiscal et telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code : 13 972 €.

En conséquence, donne quitus entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice au poste « Report à nouveau débiteur » pour 162 938,12 €, qui est ainsi porté de 162 938,12 € à 0 €,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, d'affecter la somme de 142,75 € à la réserve légale,

Constate que le montant de la réserve légale est égal à 45 093,18 €.

Décide d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice au poste « report à nouveau créditeur » pour 2 712,33 € qui est ainsi porté de 0 € à 2 712,33 €,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Quatrième résolution – Approbation des Conventions réglementées visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code du Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,

Approuve et ratifie l'intégralité des conventions qui y sont visées, étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1^{er} janvier 2026

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de commerce,

Vu les statuts de la SAEML 3D ENERGIES et la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°2026-06-01-C-196 du 1^{er} juin 2026,

Fixe comme suit le montant des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance à verser pour l'exercice 2026 :

Fixe la rémunération des membres du Conseil, toutes catégories confondues conformément à une enveloppe brute annuelle maximum d'un montant de 15 000 €, décomposée comme suit :

- une part variable liée à la présence aux réunions de 250 € par réunion et par Conseiller, soit 4 000 € annuels sur la base de quatre réunions annuelles,
- le solde, soit 11 000 €, comme enveloppe maximum fixe liée aux fonctions exercées, répartie à hauteur de 3 600 € pour le Président, et 2 400 € par conseiller.

Sixième résolution - Fin des mandats, renouvellement et nomination des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée, Générale, statuant aux conditions de Quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriale et du Code de Commerce,

Vu les Statuts de 3D ENERGIES,

Vu la Délibération du Comité du SIEDS n° 2026-06-01-C-195 en date du 1er juin 2026 portant désignation de représentants du SIEDS au Conseil de surveillance de 3D ENERGIES

Prend acte en tant que de besoin de la délibération susvisée, désignant comme représentants du SIEDS au Conseil de Surveillance de 3D ENERGIES les personnes suivantes :

- Pierre BUREAU
- Pascal OLIVIER

Prend acte du renouvellement des mandats des membres représentants du SIEDS suivants :

- Dominique SIX

Prend acte de la fin des mandats des membres représentants du SIEDS suivants :

Pierre-Emmanuel DESSEVRES

Dominique MEEN

Renouvelle le mandat de SEOLIS PROD prise en la personne de son représentant légal M. Sébastien GUINET,

Constate, au vu des décisions précédentes, que le Conseil de surveillance de la Société est désormais composé comme suit :

Membres représentants de la catégorie A :

Pierre BUREAU, demeurant 35 rue de la Vierge Noire 79300 TERVES

Pascal OLIVIER, demeurant 1 La Retaudière 79310 SAINT MARC LA LANDE

Dominique SIX, demeurant 20 rue Philippe Soupault – 79000 NIORT

Membre de la Catégorie B :

SEOLIS PROD SAS, représentée par son Directeur Général M. Sébastien GUINET

De donner pouvoir au Président et au Directeur Général, agissant ensemble ou séparément, aux fins de modifier la convocation de l'assemblée Générale, procéder aux envois et formalités et plus généralement faire le nécessaire.

Septième résolution - Pouvoirs aux fins de formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de

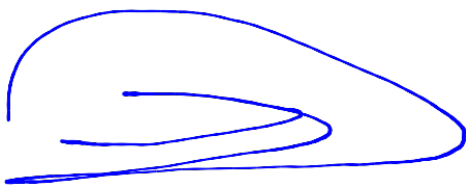
l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

CLOTURE

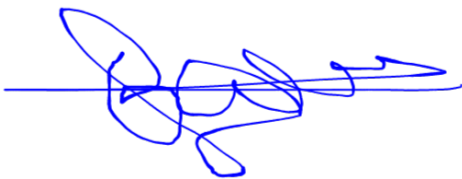
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président de l'Assemblée
M. Daniel JOLLIT
Président du SIEDS



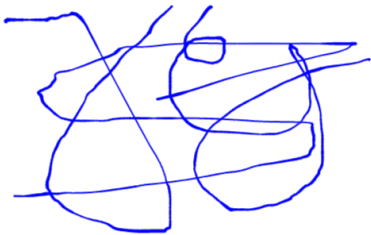
Le Secrétaire
Mme Gaëlle FAVRIOUX



Le Scrutateur

SEOLIS PROD
4f11e015-5016-bbf3-1a7c541d5219
2026-06-25 08:22:43 UTC

f31a6ac8-e417-3266-ac3d-89f6b6ddc368
2026-06-25 08:22:43 UTC



673fe844-5b1f-3cf4-85d1-f541e6f18749
2026-06-25 12:35:55 UTC

RAPPORT DE GESTION

DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES



2025

DIRECTOIRE DU 31/03/2026
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 24/04/2026
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



SOMMAIRE

I.	SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	3
I.1	Faits marquants, progrès et difficultés	3
I.1.1	Acquisition de la SAS KERANNA ENERGIES	4
I.1.2	Développement de projets.....	4
I.1.3	Suivi des partenariats	6
I.1.4	Perspectives de repowering ou de poursuite d'exploitation des parcs éoliens.....	6
I.1.5	Perspectives d'acquisition de parcs éoliens.....	7
I.1.6	Autres éléments marquants liés à l'activité de la Société.....	8
I.1.7	Fusion Régie/SEM	12
I.1.8	Evolution du chiffre d'affaires	13
I.2	Gouvernance	13
I.2.1	Evolution de la composition du Directoire.....	13
I.2.2	Evolution des mandats du Conseil de Surveillance	14
I.2.3	Désignation d'un représentant permanent de 3D ENERGIES au sein des instances des partenaires.....	14
II.	FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	14
III.	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	14
IV.	FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2025	17
IV.1	Tableau des filiales et participations	17
IV.2	SEOLIS	18
IV.3	SAS MARGNES ENERGIE.....	18
IV.4	SAS ENERGIE MAUZE-THOUARSAIS.....	18
IV.5	SAS ENERGIE SAINT LADE.....	18
IV.6	SAS FONTRIEU ENERGIE.....	18
IV.7	SAEML ENERGIE COMMUNE 81	18
IV.8	SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2.....	19
IV.9	SAEML SOELIA	19
IV.10	SAS FENIOUX ENERGIE	19
IV.11	SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON	19
IV.12	SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL	20
IV.13	TERRA ENERGIES	20
IV.14	KERANNA ENERGIES.....	20
V.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	20
VI.	PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL	20
VII.	PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025	20
VII.1	Comptes sociaux	20
VII.1.1	Compte de résultat simplifié	21
VII.1.2	Bilan	21
VII.2	Tableau des résultats financiers au cours des 5 derniers exercices	22
VII.3	Tableau des autorisations financières	23
VII.4	Délais de règlement des fournisseurs et des clients :	23
VIII.	AFFECTATION DU RESULTAT	25
IX.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	26
X.	PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUANT A TITRE ORDINAIRE	27
XI.	ANNEXES	30

Mesdames, Messieurs,

Une Assemblée Générale est réunie annuellement, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, des perspectives et soumettre à votre approbation les comptes de la Société concernant cet exercice.

Le rapport de gestion expose en préambule les principaux faits ayant marqué la vie de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ainsi que les récentes évolutions postérieures à cette clôture, telles que perçues et constatées par le Directoire de la SAEML 3D ENERGIES.

L'objectif de ce rapport de gestion est d'exposer la stratégie d'exploitation et de développement de la SAEML 3D ENERGIES et les différentes propositions afférentes aux résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à disposition dans le respect des délais impartis. Les comptes annuels au titre de l'année 2025 de la SAEML 3D ENERGIES sont également joints au présent rapport.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Concernant l'exercice 2025, une synthèse de l'activité de 3D ENERGIES, de ses perspectives de développement est proposée :

I.1 Faits marquants, progrès et difficultés

La Société, depuis sa création en 2012, a développé des projets de parcs éoliens sur le département des Deux-Sèvres. Elle a également développé des partenariats et a pris part au capital de Sociétés de projets sur le territoire deux-sévriens mais aussi sur le territoire national, en dehors du département.

3D ENERGIES, à la date de rédaction de ce rapport, détient l'intégralité du capital de six Sociétés. Cinq sont des sociétés par actions simplifiées unipersonnelles et une est une SARL :

- ENERGIE MAUZE THOUARSAIS SAS
- ENERGIE SAINT LADE SAS
- FONTRIEU ENERGIE SAS
- PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL SARL
- KERANNA ENERGIES SAS
- MARGNES ENERGIE SAS

La Société effectue pour ses filiales des prestations administratives et techniques dans le cadre de conventions.

2025 a été marquée par l'acquisition de la Société « KERANNA ENERGIES » le 29 avril.

Au 31 décembre 2025, la Société est actionnaire de Sociétés, aux côtés d'autres partenaires, avec un taux de détention du capital s'établissant comme suit :

- Fenioux Energie SAS : 80%
- PE de Champagne Mouton SAS : 20%
- Parc éolien de Souvigné 2 SAS : 15%

Ces trois premières structures sont destinées à développer des projets éoliens.

- SEM Energie communes 81 : 10 %
- SAEML SOELIA : 10%
- TERRA ENERGIES : 1,9%

Ces participations nous permettent de partager et mutualiser nos réflexions et savoir-faire avec d'autres entités locales.

I.1.1 Acquisition de la SAS KERANNA ENERGIES

3D ENERGIES est devenue propriétaire le 29 avril 2025 de la SAS KERANNA ENERGIES. Cette Société, au capital de 1 000€, immatriculée sous le numéro 799 125 976 au RCS de Niort, appartenait à la société BayWa r.e., et porte le développement d'un parc éolien situé en région Bretagne, dans le département des Côtes-d'Armor sur les communes de Plumieux et Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.

La construction de ce parc de 4 éoliennes Nordex N117, d'une puissance raccordée totale de 12 MW, a démarré en octobre 2024. La production annuelle attendue est d'environ 30 GWh.

La première injection a eu lieu en juin 2025 et la mise en service du parc a été effective le 1^{er} août 2025. Il bénéficie, depuis le 1^{er} septembre 2025, d'un contrat de complément de rémunération, suite à l'Appel d'Offres CRE de septembre 2023 auquel la Société a été lauréate, ayant pris effet au 1^{er} septembre 2025. Le tarif indexé est de 84.20€/MWh pour une durée de 20 ans.

I.1.2 Développement de projets

Sur le plan du développement, les études se sont poursuivies sur les projets suivants :

P13-Fenioux :

Le développement du projet de Fenioux a été initié en juillet 2021 et est mené en partenariat avec VALECO, actionnaire à hauteur de 20% au sein de la SAS Fenioux Energie identifiée au RCS NIORT sous le numéro 979 947 835. 3D ENERGIES détenant 80% du capital de cette SAS.

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale le 15 février 2024, et la transmission de compléments en octobre 2024, l'enquête publique s'est déroulée du 8 septembre au 10 octobre 2025. La commune de Fenioux et l'EPCI Val de Gâtine ont été informés de la possibilité d'entrer au capital du projet. Le conseil municipal de la commune de Fenioux s'est réuni le 9 septembre et a délibéré défavorablement au projet, en opposition aux précédentes délibérations favorables depuis 2017.

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable au projet. Le délai pour statuer sur la demande d'autorisation a été prorogée jusqu'au 13 mars 2026.

St Germain de Longue Chaume/Adilly – Projet éolien de la Coussothe

Ce projet, développé par VALECO s'étend sur les communes de Saint Germain de Longue Chaume et d'Adilly. 3D ENERGIES a été associée au projet.

Plusieurs comités de pilotage se sont déroulés en 2025 et une visite d'un parc de Valeco a également été organisée afin de répondre aux interrogations des élus.

Les communes ont été sollicitées afin d'entrer au capital de la société de projet. Les communes d'Adilly et Saint Germain de Longue Chaume sont devenues actionnaires en décembre 2025. Une proposition d'entrée au capital de la SPV sera étudiée en 2026 par 3D ENERGIES.

Val en Vignes

La Société ABO Energy a initié depuis 2022 le développement d'un projet éolien sur la commune de Val en Vignes dans le Thouarsais. 3D ENERGIES accompagne la commune dans le développement de ce projet afin de faciliter les échanges avec le développeur.

Des comités de suivi et des comités de pilotage ont été organisés en 2025. Un partenariat sur ce projet est en cours de négociation. La demande d'autorisation environnementale pourrait être déposée en 2026.

✓ **PE de Champagne Mouton**

3D ENERGIES est actionnaire de la société de projet SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON à hauteur de 20% depuis le 23 septembre 2023. Le projet est situé en Charente et développé par VALECO, actionnaire à 80%.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée fin 2023. Le 10 septembre 2025, le projet a reçu un arrêté de rejet.

Le projet est abandonné.

✓ **SAS Parc éolien de Souvigné 2 :**

La Société est actionnaire à hauteur de 15% du capital de la SAS Parc Eolien de Souvigné II depuis le 01/02/2023.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en septembre 2023. Le projet a reçu un arrêté de rejet dans l'attente de l'actualisation du Plan de Servitude Aéronautique (PSA) de l'aérodrome de Niort-Souché. Des échanges ont été engagés avec la Préfecture concernant ce projet. Le PSA a été publié au Journal Officiel le 19 mars 2026. La demande d'autorisation environnementale a été déposée le 24 mars 2026.

✓ **La Ferrière en Parthenay**

Le projet éolien développé sur la commune de la Ferrière en Parthenay a été initié par VALECO. Les premiers contacts avec la commune remontent à fin 2023.

3D ENERGIES a été associée à partir d'octobre 2024 dans le cadre du protocole d'accord tripartite conclu entre 3D ENERGIES, Seolis PROD et VALECO.

Les études ont démarré en mars 2025 et l'installation du mât de mesure a été réalisée en décembre 2025. Une visite du parc éolien de Priaires s'est déroulée le 9 décembre 2025 en présence de 6 élus membres du conseil municipal de la Ferrière en Parthenay. Une réunion de précadrage a eu lieu à la DREAL le 10 décembre 2025.

La commune a délibéré favorablement sur ce projet éolien le 15 décembre 2025 et envisage d'intégrer l'actionnariat de la future SPV à 10%. Par ailleurs, il sera proposé à 3D ENERGIES d'entrer au capital de la SPV à 40 % dans un premier temps (avec une possibilité d'aller jusqu'à 49 %).

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale est prévu pour le premier trimestre 2027.

✓ **Chasseneuil sur Bonnieure**

Le 9 décembre 2024, la cour d'appel de Bordeaux nous a informé, par courrier, du dépôt d'un recours contre l'arrêté préfectoral complémentaire relatif au porter à connaissance. Cet arrêté vise notamment à rehausser la hauteur des éoliennes de 180 m à 200 m.

Avec l'appui du cabinet d'avocats RAVETTO et des bureaux d'études ayant contribué à l'élaboration du dossier du porter à connaissance, nous avons produit quatre mémoires en défense au cours de l'année 2025, dont un mémoire de synthèse déposé le 25 septembre 2025.

Par ailleurs, la Préfecture de la Charente a déposé, le 24 septembre 2025, un mémoire complet et argumenté en soutien de son arrêté, objet du recours.

À ce jour, l'instruction demeure ouverte et aucune date d'audience ne nous a encore été communiquée.

Dans ce contexte, un courrier a été adressé à ENEDIS au début de l'année 2026 afin de solliciter une prorogation du délai de suspension du processus de raccordement au réseau public. Pour rappel, la convention de raccordement a été signée le 28 novembre 2024.

Enfin, il est rappelé qu'un retour au projet initial, prévoyant des éoliennes de 180 mètres en bout de pale, reste possible. L'arrêté correspondant est en effet désormais définitivement purgé de tout recours.

✓ **Les Gours**

3D ENERGIES a été sollicitée pour étudier les possibilités de développer un projet éolien sur la commune de Les Gours, en Charente. Les premiers retours font apparaître une servitude Radar militaire de la base de cognac (situé à 37,5 km). L'avis de l'Armée serait plutôt négatif pour ce projet. Une étude va être commandée à un Bureau d'Etudes spécialisé pour définir précisément les contraintes aéronautiques et radar pour ce site.

I.1.3 Suivi des partenariats

La Société est partenaire avec des participations minoritaires, de structures qui cherchent à développer des projets d'énergies renouvelables. Ces partenariats permettent de renforcer notre réseau d'influence. La SAEM 3D ENERGIES participe régulièrement aux conseils d'administration et comités d'engagement des investissements de ces entités.

I.1.4 Perspectives de repowering ou de poursuite d'exploitation des parcs éoliens

✓ **Repowering du parc éolien des Taillées (Champdeniers)**

Des réflexions, dont le repowering du parc de Champdeniers, dont l'exploitant actuel est la Régie 3D ENERGIES, ont été initiées dès 2023. Le Conseil municipal de la commune a été informé de l'engagement de la démarche de renouvellement (repowering) du parc dont la sécurisation du foncier. Les premiers contacts ont été pris avec les propriétaires-exploitants.

Le dossier est temporisé en attente de l'élection de nouveaux conseillers municipaux en mars 2026.

✓ **Poursuite des actions dans le cadre de la poursuite d'exploitation du parc éolien du MARGNES**

Les perspectives de repowering du parc éolien du MARGNES situé à Fontrieu, portées par la SAS FONTRIEU ENERGIE détenue à 100% par la SAEM 3D ENERGIES, ont été étudiées en 2023 et se sont avérées impossible notamment avec les contraintes de l'armée de l'air. En effet, 4 emplacements d'éoliennes sur 6 se situent dans une zone aéronautique tampon.

Des audits normés confiés au bureau certificateur UL SOLUTION, ont permis de confirmer le bon état des éoliennes permettant de poursuivre le fonctionnement des éoliennes en place. Dans ce contexte, ENERCON a été en mesure de nous proposer un contrat de maintenance sur 5 années supplémentaires, en full scope c'est à dire intégrant la prise en charge du remplacement des pièces des éoliennes en cas de nécessité, tout en garantissant un taux de disponibilité de 97% du parc.

Le contrat de vente d'énergie pour l'année 2026 a été conclu avec l'agrégateur TOTAL ENERGIES. Le contexte du marché de l'énergie du second semestre 2025 n'était pas favorable et les tarifs obtenus sont extrêmement bas : 39,08 €/MWh, soit près du tiers de celui observé en 2025. TOTAL ENERGIES a remis l'offre la plus intéressante parmi les agrégateurs consultés.

✓ **Sécurisation du foncier du parc éolien de Mauzé-Thouarsais**

La sécurisation du foncier autour du parc éolien de Mauzé-Thouarsais a été confiée à VALECO. Cette démarche est réalisée dans le cadre d'une étude de potentialité de renouvellement du parc à la fin de son cycle d'exploitation.

I.1.5 Perspectives d'acquisition de parcs éoliens

De nouvelles opportunités d'acquisition de parcs éoliens se sont présentées au cours de l'année 2025. Les offres émises pour l'acquisition de ces sociétés n'ont pas permis une suite favorable. Plusieurs dossiers ont été ainsi analysés, avec la remise d'offres, non engageantes, puis engageantes. Pour cela nous avons été accompagnés par le Société EN ACTION, pour la réalisation de la valorisation, l'étude du dossier et les négociations avec les vendeurs ; par le cabinet d'avocats RAVETTO sur l'analyse juridique de l'ensemble du dossier ; et par GREEN SOLVER pour l'analyse technique des projets.

Il est rappelé que toute prise de participations au sein de sociétés nécessite l'avis du Comité d'Engagement des Investissements, l'accord du Comité Syndical du SIEDS ainsi que de la décision du Conseil de Surveillance de 3D ENERGIES. Ces éléments sont à prendre en compte dans les phases de négociations et nécessitent une certaine anticipation, sur des sujets où la réactivité est indispensable.

DOSSEN

Le projet « Dossen », porté par la société ALAÏA comprenait six sociétés de projets à différents niveaux de maturité. Ces projets sont situés en région Bretagne et Pays de la Loire et aucun projet n'était prêt à construire, purgé de tout recours et tarifé.

Une offre non engageante a été formulée qui a permis d'être sélectionné pour la deuxième phase de négociation.

L'analyse plus poussée du dossier a révélé que sur l'ensemble des 6 projets en vente, 3 étaient susceptibles d'être construits et avec un taux de réussite assez faible. La valorisation des projets s'est donc vue fortement dégradée ce qui a réduit significativement la valeur du portefeuille Dossen et globalement l'intérêt de ce dossier. Dans ce contexte, nous avons directement pris contact avec les vendeurs et l'échange a permis de conclure qu'il n'y avait pas d'intérêt à remettre une offre engageante.

PROJET VESLY

Le projet d'acquisition de la SAS « Eoliennes Vesly » développée et détenue par NEOEN a également été étudié.

Le projet autorisé et purgé de tout recours présentait un risque archéologique fort dans l'emprise du projet et un délai de mise en service contraint sur 2027. Aussi, après échange avec les vendeurs, il a été convenu qu'ils reviennent vers nous si des solutions apparaissaient. Nous restons en contact avec NEOEN sur ce projet et d'autres opportunités.

VENT D'ANJOU

Le projet Vent d'Anjou, constitué de 3 éoliennes a été porté par la société DAVID ENERGIE, accompagnée d'Envinergy. Ce parc éolien situé dans le Maine et Loire prévoit une mise en service en 2027.

Le projet, intéressant car bénéficiant d'un tarif AO CRE de l'ordre de 85€/MWh et entièrement dérisqué. Ce dossier a fait l'objet d'une analyse extrêmement fine permettant la remise d'une l'offre non engageante qui a été retenue et nous a permis de participer à la seconde phase des négociations. Malheureusement l'offre engageante émise par la suite n'a pas été retenue par les vendeurs.

Les opportunités sont rares, et nos exigences internes en termes de rentabilité ne nous a pas permis de proposer une offre suffisamment attractive par rapport à la concurrence. Il est par ailleurs souhaité de se positionner sur des projets prêts à construire purgés de tout recours, ce qui est très recherché sur le marché.

✓ **PROJET HAUTE VOIE**

La société BayWa r.e., auprès de laquelle nous avons acquis le parc éolien de KERANNA, souhaite céder les parts de différentes sociétés de projets portant des projets éoliens.

La première opportunité « Mimosa » comprend trois projets situés dans l'est de la France, avec une puissance de 45,6 MW. Après analyse de ce dossier, seul le projet de Haute Voie a fait l'objet d'un intérêt de notre part. Les négociations avec BayWa sont toujours en cours. D'autre part, ce projet est cours d'analyse afin de permettre un investissement associant d'autres SEM comme Grand Est Energies et SIPENR où nous serions majoritaires à hauteur de 70%

✓ **PROJET NEVIAN RAISSAC**

Le second dossier concerne le projet de Névia Raissac situé à proximité de Narbonne. Les négociations du Term sheet initiées début 2025 vont se poursuivre en 2026, dont la répartition des acomptes en fonction de la levée des risques du projet.

Ce projet présente un fort potentiel de productible mais avec des enjeux environnementaux qui devront être clairement évalués.

I.1.6 Autres éléments marquants liés à l'activité de la Société

Au-delà des aspects liés au développement de projets, **l'activité de la Société en 2025 a été caractérisée par les faits suivants :**

✓ **Pilotage des prix négatifs**

Nous sommes de plus en plus exposés au phénomène des prix négatifs résultant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande d'énergie (513 heures en 2025 contre 361 heures en 2024)

Les parcs en complément de rémunération doivent être arrêtés pendant les heures à prix négatif mais les producteurs compensés d'une prime, au-delà de la 20^{ème} heure à prix négatif.

Le parc éolien du Margnès, dont l'énergie produite est valorisée à un prix fixe « marché », doit être arrêté lors des périodes de prix négatifs, sans être compensé.

Dans le cadre des négociations avec les agrégateurs pour la vente de l'énergie produite en 2026, hors mécanisme de soutien, certaines dispositions ont été négociées afin de pouvoir valoriser les périodes de prix négatifs et ainsi limiter au maximum l'impact sur le chiffre d'affaires attendu.

✓ **Éléments marquants liés à la stratégie comptable et financière**

• **Stratégie de placements**

A fin 2025, les placements de la Société sont répartis entre :

- un compte courant rémunéré à un taux variable d'une valeur de 1.70 % au 31/12/2025, permettant d'ajuster la trésorerie, pour un solde de 1 907 911.13 €
- des comptes à terme reconductibles jusqu'à 10 ans, souscrits en 2023 aux taux de 4% annuel, pour un total de 750 000.00 €

L'encours des placements financiers pour la Société s'élève à 2 657 911.13 € à la clôture de l'exercice. Ces placements ont généré 64 546,30 € de produits financiers sur l'exercice.

De même, la filiale MARGNES ENERGIE possédait également des placements et a également réalisé de nouveaux placements financiers courant 2025 :

- un compte courant rémunéré à un taux variable d'une valeur de 1.70 % au 31/12/2025, permettant d'ajuster la trésorerie, pour un solde de 732 618.07 €
- des comptes à terme reconductibles jusqu'à 10 ans, souscrits en 2023 aux taux de 4% annuel, pour un total de 1 800 000 €
- des comptes à terme reconductibles jusqu'à 10 ans, souscrits en mai 2025, avec un taux variable E12M+0.60% pour un total de 1 050 000 €
- des comptes à terme reconductibles jusqu'à 5 ans, souscrits en 2024 au taux annuel évolutif de 3.80% à 4.60%, pour un total de 1 000 000 €

L'encours des placements financiers pour MARGNES ENERGIE s'élève à 4 582 618.07€ à la clôture de l'exercice. Ces placements ont généré 145 764.22 € de produits financiers sur l'exercice.

- **Dépréciation des actifs en développement**

Au titre de l'exercice 2025, l'intégralité du projet de Fenieux a été déprécié pour les coûts immobilisés au cours de l'exercice 2025 soit une provision de 101 673 .31€. Le projet des Châteliers, quant à lui, n'a pas eu d'investissements supplémentaires sur cet exercice.

- **Actualisation des Business Plan (BP)**

Afin de sécuriser et actualiser la trajectoire financière de la Société et de ses filiales l'actualisation annuelle des BP a été réalisée sur la base des comptes de 2024. Comme chaque année, les hypothèses sont réajustées pour se rapprocher au mieux de la réalité et permettre d'avoir une projection la plus réaliste possible en tenant compte de la conjoncture actualisée.

Les business plan ainsi actualisés annuellement font ressortir les indicateurs de performance financière notamment le Taux de Rendement Interne.

Ces business plans ainsi actualisés permettent ainsi d'obtenir une projection par projet jusqu'en 2035, avec les flux financiers associés.

- **Démarche d'audit des emprunts**

Une démarché d'audit des emprunts de la Société, de ses filiales et la Régie a été confiée à SILICIUM CONSEIL, représentée par M. Alexandre DE CAPELE, conseil en financement,

Différents éléments ont été analysés, sur la base des encours restants dû projetés au 01/01/2027 :

- Structures emprunteuses
- Répartition par banques
- Evolution et risque de taux
- Conditions de taux
- Sécurisation des flux : OA & DSCR
- Engagements du groupe

L'analyse fait état d'un portefeuille diversifié en termes de partenaires, avec des niveaux de marge négociés avec les banques, cohérents au regard de la nature et durée des projets financés. De plus, le remboursement de l'endettement est sécurisé à 84% et ne comprend pas d'engagement contractuel du SIEDS, de SEOLIS, ou SEOLIS PROD.

La qualité du portefeuille de prêts du périmètre analysé est satisfaisante et ne présente pas d'opportunités de restructuration ou de refinancement.

Il est préconisé pour les investissements à venir de poursuivre la stratégie de financement opérée jusqu'alors, d'isoler les opérations dans des SPV et mettre en place un financement sans recours, financer sur la durée du contrat de vente d'énergie et souscrire à taux fixe ou variable swapé, soumettre les BP aux audits externes (juridique, technique, et assurances) exigés par les banques.

✓ **Contentieux fiscal au titre des exercices 2020-2021 et ouverture d'un contrôle fiscal sur la SAS ENERGIE SAINT LADE au titre des exercices 2023-2024.**

Le contrôle fiscal qui a débuté en avril 2023, portant sur les exercices 2020-2021, n'est toujours pas soldé. Pour mémoire, la durée d'amortissement des parcs éoliens pratiquée sur 15 ans linéaire par la Société est remise en cause par l'administration fiscale qui se positionne sur une durée de 20 ans. Elle indique également la nécessité de devoir amortir les frais d'honoraires inhérents aux baux sur la durée correspondant à leur période de validité, c'est-à-dire sur une durée de 30 ans.

3D ENERGIES a contesté la position de l'administration fiscale avec l'appui du cabinet d'avocats FIDAL. Malgré différents échanges et argumentaires, l'administration fiscale a maintenu sa position. L'avis de mise en recouvrement s'élevant à 266 055 €, correspondant à l'impôt dû au titre des exercices 2020 et 2021 a été réglé en janvier 2025. Une réclamation contentieuse a été envoyée le 29 janvier afin de contester le redressement et solliciter la restitution des sommes acquittées. Celle-ci a été rejetée par l'administration fiscale le 12 juin 2025. Le 22 décembre 2025, la société a été avisée d'un avis de dégrèvement de 61 693 €. Celui-ci a été remboursé le 21 janvier 2026, accompagné de 1 661,60 € d'intérêts moratoires. Le 7 janvier 2026, notre conseil, le cabinet FIDAL a sollicité la Direction Générale des Finances Publiques afin de proposer une solution amiable négociée. Nous avons reçu une réponse négative de la DIRCOFI le 12 janvier 2026. La décision sera statuée devant le tribunal administratif.

Dans l'attente de l'issue du contentieux avec l'administration fiscale, une provision pour charge d'impôts sur les sociétés a été constatée sur l'exercice 2024, mais également au titre de 2025 pour un montant de 141 513.39 € (dont une régularisation des provisions 2023 et 2024 à hauteur de 5 497.91 €). Cette provision n'est pas déductible fiscalement. Il est à noter qu'une provision comptable a également été réalisée dans les comptes des filiales pour les exercices non prescrits (2023 à 2025).

Par un courrier du 17 novembre 2025, la Société ENERGIE SAINT LADE a été avisée d'un contrôle fiscal sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024. Un premier rendez-vous avec le contrôleur a eu lieu le 14 janvier 2026. Un argumentaire justifiant notre méthode d'amortissement a été élaboré avec l'appui du cabinet FIDAL. De plus, une note étayée concernant les provisions pour démantèlement du parc a été produite par nos soins à la demande du contrôleur fiscal. Les opérations de vérifications sont en cours.

✓ **Evolution des systèmes d'informations de la Société :**

- **Sécurisation des Systèmes d'Information**

- **Sécurisation, fiabilisation et hypervision des données de valorisation**

Cette stratégie engagée depuis plusieurs années vise à garantir une maîtrise complète, sécurisée des données issues des sites de production, essentielles au pilotage économique et à l'optimisation de la performance du portefeuille.

Ainsi, l'outil STREEM permet une relève automatisée, fiable et centralisée des flux de comptage, ainsi qu'une valorisation conforme aux contrats de chaque actif. Un module spécifique est désormais en place permettant d'automatiser les déclarations d'indisponibilité auprès des agrégateurs, améliorant la réactivité opérationnelle et la conformité contractuelle.

Pour renforcer encore cette chaîne de données, des interfaçages API entre les outils métiers sont progressivement mis en place, sécurisant les flux d'information, réduisant les risques d'erreur et supprimant les ressaisies manuelles.

A ces actions s'ajoute le déploiement de l'outil d'hypervision Farsight. Il s'agit d'un dispositif de dernière génération et multi énergie, dont le déploiement a débuté en 2025 et se poursuivra en 2026. Cet outil permet de superviser de manière unifiée l'ensemble des systèmes de production et de détecter plus

efficacement les anomalies et sous-performances. Grâce à une vision consolidée en temps réel, Farsight renforcera la surveillance des actifs, la qualité des données et l'anticipation des incidents, tout en contribuant à une disponibilité optimale des moyens de production.

L'ensemble de ces évolutions contribue à structurer une chaîne de données robuste, sécurisée et pilotable, au service de la performance économique des actifs ENR, notamment éolien.

- **Renforcement de la cybersécurité et résilience opérationnelle**

Dans un contexte de menaces cyber croissantes sur les infrastructures énergétiques, plusieurs audits menés en 2024 et 2025 par des cabinets spécialisés ont permis d'identifier les principaux risques et vulnérabilités des systèmes. Sur cette base, une feuille de route cybersécurité a été définie, dont les premières mesures correctives ont été déployées dès 2025.

Les priorités ont porté sur :

- l'optimisation et la sécurisation des dispositifs de télécommunication,
- le renforcement du filtrage et du contrôle des accès aux systèmes de supervision,

Ces travaux visent à élever significativement le niveau de protection des installations, assurer la continuité des opérations de production et renforcer la résilience globale du parc ENR face aux risques de cyberattaques.

Cette approche intégrée de la cybersécurité et de la supervision constitue un axe majeur pour sécuriser l'exploitation des actifs ENR.

Enfin, les dispositifs de télésurveillance et d'alarme notamment présents dans les postes de livraison ont été renforcés et harmonisés afin de fiabiliser la supervision des sites et de faciliter le suivi opérationnel au quotidien.

- **Dématérialisation des factures et préparation de la facturation électronique**

YOOZ, outil de dématérialisation des factures fournisseurs, a été déployé en 2024. Celui-ci comprend l'intégration des factures de manière automatique, le traitement comptable avec des processus d'automatisation ainsi qu'un workflow de validation des factures.

Les flux comptables sont exportés vers le logiciel de comptabilité Cegid. Les paiements sont générés lorsque les deux étapes de validations sont réunies.

Cet outil va nous permettre de préparer la réforme de la facturation électronique de manière efficace afin d'être opérationnels dès le 1^{er} septembre 2026.

- **Dématérialisation des registres légaux**

Une plateforme de gestion numérique des registres légaux, notamment le registre des mouvements de titres a été mis en place en 2025. Cette application permet de sécuriser les registres de la Société et de ses filiales conformément à la réglementation en vigueur, mais également de simplifier les mouvements et les mises à jour de ces documents. A compter de 2026, les registres des décisions comprenant les procès-verbaux des gouvernances de la Société seront également conservés sous forme dématérialisée.

- **Outil de gestion de trésorerie**

Un benchmark a été réalisé afin de se doter d'un outil de gestion de trésorerie afin d'avoir une gestion prévisionnelle des flux de trésorerie sur le périmètre de la SAEML et des filiales fiable et automatisée. Plusieurs outils ont fait l'objet d'une démonstration. Le déploiement effectif de l'outil est envisagé au cours du 1^{er} semestre 2026.

- **Mise en place de Securiban**

Afin de sécuriser les virements réalisés au profit de tiers, nous avons souscrit au service SécuriBAN proposé par le Crédit Agricole. Ce service permet de vérifier les IBAN des clients et fournisseurs en temps réel, depuis un portail web dédié. La validation de la correspondance entre le tiers et l'IBAN contrôlé est quasiment instantanée.

✓ **Contribution sur la rente infra marginale (CRIM) des producteurs / reversement de la prime à l'énergie pour les contrats en complément de rémunération – suivi des recours associés**

Le recours initié par les producteurs éoliens concernant la CRIM, rejoint par MARGNES ENERGIE en qualité d'intervenant volontaire sont toujours en cours. Le cabinet ORRICK pilote la démarche. Cela permettra potentiellement de percevoir les sommes versées si l'issue du contentieux était favorable aux producteurs.

En outre la contestation du dispositif prix seuils concernant les contrats en complément de rémunération et introduite dans la loi de finances rectificative de 2022 à compter du 1^{er} janvier 2022, est toujours en cours.

Dans le cadre de cette mesure le producteur est redevable de la prime à l'énergie mensuelle lorsque celle-ci est négative. Concernant les parcs de la Société (Tourette 2, Raffauds 2 et Galvestes), le montant reversé s'est élevé à 6 millions d'euros en 2023, pour les factures d'avoir émises en 2022.

A l'instar d'autres développeurs et exploitants de parcs éoliens 3 D ENERGIES a contesté les factures de reversement de l'exercice 2022 (ainsi que pour les mois de production à compter de janvier 2023) transmises par EDF. Une coalition formée par d'autres producteurs a constitué un recours au Conseil d'Etat. Le Conseil Constitutionnel a censuré le dispositif prix seuil. De ce fait, en l'absence de base légale pour le dispositif prix seuil, il n'y avait plus lieu de verser les avoirs sur 2023.

Il n'y a pas eu d'évolution significative sur ces deux affaires en 2025.

✓ **Convention de centralisation de trésorerie**

Une convention de trésorerie a été mise en œuvre entre la Société et ses filiales détenues à 100 %. L'objectif est :

- d'optimiser la gestion de la trésorerie au périmètre du groupe 3D ENERGIES ;
- diminuer le coût moyen pondéré des financements et des frais financiers et bancaires,
- la juste rémunération des excédents de trésorerie et avances susceptibles d'être consenties entre les parties prenantes à la convention.

✓ **Piste d'Audit Fiable (PAF)**

La PAF a été formalisée sur le périmètre de la SAEML et de ses filiales.

Elle vise à assurer une traçabilité complète du processus de facturation, depuis la pièce d'origine jusqu'à la facture, en garantissant :

- l'authenticité du fournisseur,
- l'intégrité et la lisibilité de la facture,
- la cohérence chronologique des documents,
- et la réalité des opérations (livraison/prestation) et de la TVA.

Les processus sont décrits au sein de ce document ainsi que les contrôles associés. Cette documentation sera à faire évoluer régulièrement pour être en adéquation avec les pratiques internes.

I.1.7 **Fusion Régie/SEM**

Les études concernant le rapprochement de la Régie et de la SAEML se sont poursuivies sur l'année 2025, ainsi que les opérations préparatoires sur le plan opérationnel, avec l'accompagnement du cabinet FIDAL.

Le 31 mars 2025, le Comité Syndical du SIEDS a acté le principe de l'opération de restructuration visant à terme à réunir au sein de la SAEML 3D ENERGIES l'ensemble des actifs de production éolienne, à réaliser en deux temps :

- Phase 1 : dissolution de la Régie et remontée des actifs/passifs au SIEDS – cible au 31/12/2025
- Phase 2 : apport partiel d'actifs à la SAEML – cible en mars 2026.

Les échanges préalables à la mise en œuvre effective de l'opération, avec la DDFIP et la Préfecture, ont conduit à consulter l'administration centrale afin qu'elle se positionne notamment sur les impacts liés à la TVA et plus généralement sur les modalités de transfert de l'activité.

Le Comité Syndical du SIEDS du 8 décembre 2025, qui devait statuer sur la réalisation effective de l'opération a finalement reporté ce sujet en février 2026, souhaitant attendre la réponse de l'administration fiscale.

La dissolution de la Régie a finalement été prononcée au 28 février 2026, lors du Comité Syndical du SIEDS du 27 février 2026.

Au 1^{er} mars 2026, le SIEDS reprend en direct les activités de la structure juridique de la régie dissoute et les actifs / passifs associés, à travers une régie dotée de la seule autonomie financière.

La seconde phase de l'opération de restructuration, portant sur l'apport partiel d'actifs du SIEDS vers la SAEML 3D ENERGIES, est envisagée au plus tard le 1^{er} janvier 2027.

Il est à noter qu'un commissaire aux apports, BAMAUDIT, a été nommé par l'assemblée générale de la Société le 12 décembre 2025 et interviendra dans le cadre de la phase 2 de l'opération.

Sur le plan social, les agents de la Régie ont intégré la SAEML par voie de mutation le 1^{er} mars 2026. L'effectif de la Société passe ainsi de 4 à 9, dont un agent en invalidité.

I.1.8 Evolution du chiffre d'affaires

Production des parcs éoliens

Sur le plan de la production, le chiffre d'affaires de la Société a augmenté de 16 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 5 502 331 € à 6 365 416 €.

Le volume de production en 2025 a globalement été inférieur de 4% par rapport aux prévisions. Précisons que l'année précédente, 2024, a été marquée par un déficit de vent assez important sur tout l'ouest de la France conduisant à un chiffre d'affaires plus faible que celui attendu. De ce fait, la comparaison du chiffre d'affaires entre les deux années se traduit par une augmentation significative.

Le taux de disponibilité des éoliennes reste extrêmement élevé et s'établit à plus de 98%, reflétant un suivi rigoureux et régulier des opérations de maintenance.

I.2 Gouvernance

I.2.1 Evolution de la composition du Directoire

Monsieur Jean-Luc LEMOINE, a été nommé en tant que membre du Directoire et Directeur Général, à compter du 1^{er} septembre 2025, en remplacement de Monsieur Rémy VIAUD.

Au 31 décembre 2025, le Directoire de la Société est ainsi composé de :

Monsieur Joël COUE, Président,
Monsieur Jean-Luc LEMOINE, Directeur Général de la Société,
Monsieur Gérard VERGER, membre,
Monsieur Jean-Louis EPPLIN, membre.

I.2.2 Evolution des mandats du Conseil de Surveillance

Monsieur Sébastien GUINET a été nommé en qualité de représentant de SEOLIS PROD au sein de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

I.2.3 Désignation d'un représentant permanent de 3D ENERGIES au sein des instances des partenaires

Monsieur Jean-Luc LEMOINE, Directeur Général de la Société, a été désigné comme représentant permanent de 3D ENERGIES au sein des sociétés suivantes à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 :

- TERRA ENERGIES SAS
- ENERGIE COMMUNE 81 SAEML
- SOELIA SAEML
- PARC EOLIEN DE SOUVIGNE II SAS

II. FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le projet d'arrêté de rejet de la demande d'autorisation environnementale du projet éolien de Fenioux a été notifié à 3D ENERGIES le 2 mars 2026. 3D ENERGIES dispose de 15 jours pour porter des observations éventuelles.

La première phase de l'opération de restructuration juridique de 3D ENERGIES a été décidée par le Comité Syndical du SIEDS du 27 février 2026, avec la dissolution de la Régie 3D ENERGIES au 28 février 2026.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2026 sera marquée par le rapprochement des structures Régie-SAEML. Comme évoqué supra l'opération a été engagée par le SIEDS avec la dissolution de la Régie au 28 février 2026. L'apport des actifs à la SAEML par le SIEDS est envisagé au plus tard le 1^{er} janvier 2027. Toutes les opérations associées à l'apport partiel d'actifs seront à préparer au cours de l'année 2026.

Les élections municipales de mars 2026 conduiront le SIEDS à nommer les nouveaux membres représentant le SIEDS au sein du Conseil de surveillance de la Société au titre de ce nouveau mandat. Il conviendra d'accompagner l'installation de la nouvelle gouvernance afin qu'elle appréhende au mieux nos activités et les enjeux associés.

En 2026, nous poursuivrons le développement des projets en cours.

Le projet éolien de Fenioux porté par 3D ENERGIES a reçu un projet d'Arrêté de Refus en date du 03 mars 2026. 3D ENERGIES dispose de 15 jours pour porter des observations éventuelles.

Sur la base des arguments avancés dans l'arrêté définitif, la Gouvernance pourra décider de mettre en œuvre un recours en contentieux contre cet arrêté préfectoral. Le délai pour pouvoir déférer ce contentieux devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux est fixé à deux mois à compter du jour de notification de l'arrêté définitif.

Au sujet du projet de Souvigné-2, 2026 sera marquée par le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale (DAE) actualisée, conjointement par les sociétés KGAL et 3D ENERGIES, suite à la publication de l'arrêté ministériel relatif à la modification du PSA de l'aérodrome de Niort-Souché. L'instruction du projet pourra se poursuivre avec la mise en œuvre de l'enquête publique.

Au cours de l'année 2026, la société ABOEnergy va soumettre à 3D ENERGIES une proposition de partenariat sur le projet éolien qu'elle mène sur la commune de Val en Vignes. Cette proposition devrait inclure une clause permettant à 3D ENERGIES de se positionner à terme sur l'acquisition de la totalité des parts de la société de projet qui sera créée.

Des prises de participation de 3D ENERGIES dans les Sociétés de projets pour les projets éoliens menés en partenariat avec VALECO sur le territoire deux-sévrien (La Coussote et La Ferrière en Parthenay) seront étudiées en 2026. Les taux de détention de 3D ENERGIES se situeraient entre 40 et 49 %.

Toute perspective de partenariat et de co-développement pourra être étudiée de manière à accroître le portefeuille d'actifs de production de la SAEML 3D ENERGIES afin de participer à l'objectif du groupe SIEDS d'atteindre 600 GWh de production EnR d'ici 2030/32.

Dans la continuité des orientations actuelles, le développement aura lieu en Deux-Sèvres, ainsi que sur l'ensemble du territoire national.

En ce sens, 3D ENERGIES poursuit en 2026, l'analyse préalable permettant d'envisager le développement d'un projet éolien sur la commune des Gours (16).

Les opportunités d'acquisition de nouveaux actifs de production éoliens continueront à être étudiées en espérant une issue favorable au cours de l'année.

3D ENERGIES étudie toute offre d'acquisition et sollicite l'accompagnement de la société ENACTION.

S'agissant du projet éolien de Chasseneuil, dans l'attente de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux concernant le recours déposé contre l'arrêté préfectoral complémentaire, les démarches liées à la phase de pré-construction vont être engagées.

L'objectif est ainsi d'avancer en temps masqué, tout en maîtrisant les engagements, afin de préparer les deux scénarios possibles :

- Scénario initial : projet purgé de tout recours, avec des éoliennes de 180 m en bout de pales ;
- Scénario alternatif : projet actuellement sous recours, prévoyant des machines de 200 m.

Cette approche doit permettre, quelle que soit la décision du tribunal, d'être en mesure de lancer les opérations de construction sans délai, sur le scénario qui sera finalement retenu.

Sur le plan de l'exploitation, les études et audits normés seront engagés pour permettre autant que possible de poursuivre l'exploitation des parcs éoliens dans leur configuration actuelle. L'objectif de ces audits sera double :

- Donner de la visibilité au turbinier afin de proposer une prorogation des contrats de maintenance en adéquation avec les enjeux techniques réels du parc et dans couts maîtrisés ;
- Mettre en exergue les parcs éoliens dont les risques sur les pièces structurelles et fonctionnelles, sont identifiés, permettant ainsi de prioriser le repowering des parcs

Afin de donner un maximum de visibilité sur le calendrier prévisionnel de repowering et les coûts macro associés, un état des lieux et des pré études vont être engagés sur l'ensemble des sites dont la mise en service est supérieure à 10 ans. Il est à noter que le délai habituellement rencontré entre les premières démarches de repowering et l'obtention des autorisations uniques, purgées de tout recours, est d'environ 5 à 7 ans.

Sur un volet plus opérationnel, l'évolution des systèmes d'information et logiciels se concrétisera par le déploiement d'un outil de gestion de trésorerie sur le périmètre SAEML et filiales.

En outre, les business plans seront actualisés sur la base de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Cela est un élément clé dans le pilotage de la trajectoire financière de SAEML et des projections associées notamment dans le cadre des nouveaux investissements.

Nous sommes constamment à la recherche de solutions visant à optimiser la gestion de nos actifs en se dotant d'outils performants, efficaces et fiables.

Rappelons enfin que les objectifs de production du groupe sont définis au travers des axes stratégiques pour la période 2025/2030.

Les investissements correspondants nécessitent des moyens capitalistiques importants. En effet il serait nécessaire de dégager plus de 30 M€ en fonds propre pour réaliser les 147 M € d'investissement prévus à horizon 2030 et de procéder à des avances en compte courant ou des augmentations de capital de l'ordre de 7M €.

Un volume de production de 67 GWh au travers de nouveaux projets a déjà été identifié sur les deux entités SEOLIS PROD et 3D ENERGIES.

Il convient de souligner que plusieurs plans d'urbanisme effectifs ou en cours d'élaboration dans les Deux-Sèvres, présentent des contraintes fortes pour le développement et le renouvellement des parcs éoliens. Nous serons attentifs à l'évolution de ces réglementations opposables et interviendrons en tant que conseil et force de proposition auprès des différentes collectivités et des services de l'Etat.

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2025

IV.1 Tableau des filiales et participations

Société	Capitaux propres en €	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus en €	CA H.T du dernier exercice clos en €	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice en €
SEOLIS ⁽²⁾	165 746 576	15 %	14 500 040	259 467 563	8 957 718	/
SAS MARGNES ENERGIE ⁽¹⁾	3 674 931	100 %	2 921 325	1 587 311	784 310	/
SAS MAUZE THOUARSAIS ⁽¹⁾	1 030 175	100 %	688 998	1 405 025	75 742	/
SAS ENERGIE SAINT LADE ⁽¹⁾	590 214	100 %	1 080 554	1 837 797	- 137 714	/
SAS FONTRIEU ENERGIE ⁽¹⁾	- 136 369	100 %	100	0	- 19 625	/
SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL ⁽¹⁾	- 1 175 867	100 %	50 000	0	- 232 058	/
SAS FENIOUX ENERGIE ⁽¹⁾	- 17 933	80%	80	/	- 8 818	/
SAS KERANNA ENERGIES	183 041	100%	1 783 579	1 203 168	35 717	/
SAEML ENERGIE COMMUNE 81 ⁽²⁾	3 014 585	10%	310 000	18 900	- 63 528	/
SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2 ⁽²⁾	70 254	15%	22 500	0	- 7 670	/
SAEML SOELIA ⁽²⁾	3 904 109	10 %	423 000	73 723	- 213 242	/
SAS CHAMPAGNE MOUTON ⁽²⁾	- 11 849	20%	200	/	- 5 586	/
TERRA ENERGIES ⁽³⁾	14 520 285	1,9%	385 263	/	956	/

(1) Dernier bilan connu clos : 31/12/2025

(2) Dernier bilan connu clos : 31/12/2024

(3) Dernier bilan connu clos : 30/06/2025

IV.2 SEOLIS

SEOLIS est une SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 €, immatriculée au RCS de NIORT sous le n°492 041 066, dont le siège social se situe au 336 avenue de Paris, CS 98536-79025 NIORT Cedex. Elle a pour objet la fourniture d'électricité et de gaz sur le territoire du SIEDS.

Depuis le 27 novembre 2013, la Société détient une participation de 15% dans SEOLIS. En date du 26 avril 2021, la Société a également acquis trois actions, d'une valeur nominale de 10 euros, cédées par trois actionnaires personnes physiques de SEOLIS SAEML.

Le 31 juillet 2025, la Société a acquis une action, d'une valeur nominale de 10 euros, cédée par un actionnaire personne physique de SEOLIS SAEML.

IV.3 SAS MARGNES ENERGIE

MARGNES ENERGIE est une société par actions simplifiée unipersonnelle qui exploitait un parc éolien de 5 éoliennes, situé dans le Tarn. Cette filiale, immatriculée sous le n°480 073 790 au RCS de NIORT, possède un capital de 40 000 €. Depuis le 2 avril 2015, la Société détient 100% du capital de cette société.

Le 18 décembre 2020, la société a absorbé par un processus de fusion, la SAS SINGLADOU ENERGIE, avec effet au 1^{er} janvier 2020. Celle-ci exploite donc, à la date de clôture de l'exercice, 6 éoliennes.

IV.4 SAS ENERGIE MAUZE-THOUARSAIS

ENERGIE MAUZE THOUARSAIS est une société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 150 000 €, immatriculée sous le n° 508 271 400 au RCS de NIORT, qui exploite, depuis le 1^{er} août 2016, un parc éolien sur la commune de Mauzé-Thouarsais dans les Deux-Sèvres.

IV.5 SAS ENERGIE SAINT LADE

ENERGIE SAINT LADE est une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée sous le n° 508 269 263 au RCS de NIORT. Cette filiale au capital de 58 000 € exploite, depuis le 1^{er} janvier 2016, un parc éolien de cinq éoliennes sur les communes de Château Porcien et Saint Fergeux dans le département des Ardennes.

IV.6 SAS FONTRIEU ENERGIE

FONTRIEU ENERGIE est une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée sous le n° 850 811 969 au RCS de NIORT. Cette filiale au capital de 100 € a été immatriculée le 15 mai 2019. L'objet social de la société est le développement, la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Le parc éolien qui était en projet, situé dans le département du Tarn, sur la commune de Fontrieu a été abandonné. Cette SAS sera l'entité support du projet de repowering de MARGNES.

IV.7 SAEML ENERGIE COMMUNE 81

ENERGIE COMMUNE 81 est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale immatriculée sous le n° 921 811 030 au RCS d'Albi. Elle a été créée le 29 novembre 2022 à l'initiative du syndicat d'énergie du Tarn. La Société détient 10% du capital d'ENERGIE COMMUNE 81 s'élevant à 3 100 000 €.

Son objet social porte sur la réalisation et l'exploitation de projets d'installation d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, elle assure toute étude, assistance et maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée dans des actions de transitions écologiques. Par ailleurs elle réalise et apporte son concours à des actions favorisant de maîtrise de la consommation d'énergie.

IV.8 SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2

PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2 est une Société par Actions Simplifiées immatriculée sous le n° 897 757 498 au RCS de Paris. Elle a été créée le 26 mars 2021.

La Société a souscrit, le 1^{er} février 2023, 225 actions pour un montant de 22 500 €. De ce fait, 3D ENERGIES détient 15% du capital de la SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2 s'élevant à 150 000 €.

La SAS a notamment pour objet le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien situé sur la commune de Souvigné en Deux-Sèvres.

IV.9 SAEML SOELIA

SOELIA est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale immatriculée sous le n° 978 503 290 au RCS de Montauban. Elle a été créée le 22 août 2023, à l'initiative du syndicat d'énergie du Tarn et Garonne. La Société détient 10% du capital de SOELIA s'élevant à 4 231 000 €.

Elle a pour objet le développement, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, elle assure le développement, la construction et l'exploitation de toutes infrastructures venant au soutien de la transition énergétique.

Par ailleurs, elle réalise et contribue à la mise en œuvre d'actions favorisant la maîtrise de la demande énergétique.

IV.10 SAS FENIOUX ENERGIE

La SAS FENIOUX ENERGIE est une Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le n° 979 947 835 au RCS de Niort. Elle a été créée le 29 septembre 2023 aux côtés du partenaire VALECO. La Société détient 80 % du capital de FENIOUX ENERGIE s'élevant à 100 €, la Société VALECO étant actionnaire à hauteur de 20 %.

La SAS a pour objet l'acquisition, la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Il est à noter que le développement de ce projet situé à Fenieux dans le Deux-Sèvres est porté actuellement au sein de la SAEML 3D ENERGIES.

IV.11 SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON

La SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON est une Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le n° 979 334 992 au RCS de Montpellier. Elle a été créée le 25 septembre 2023. La Société détient 20 % du capital de PE DE CHAMPAGNE MOUTON s'élevant à 1 000 €, la Société VALECO étant actionnaire majoritaire à hauteur de 80 %.

La SAS a pour objet la production d'électricité d'origine renouvelable. Le projet éolien concerné se situe en Charente.

IV.12 SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL

La SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL est une Société à Responsabilité Limitée, à associé unique, immatriculée sous le n° 821 553 542 au RCS de NIORT. Elle a été créée le 13 juillet 2016. La Société détient, depuis le 31 juillet 2025, la totalité du capital de PE DE CHASSENEUIL s'élevant à 500 €.

La SARL a pour objet toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la gestion administrative, financières et à l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Elle porte un projet de parc éolien situé en Charente dont le développement en cours.

IV.13 TERRA ENERGIES

TERRA ENERGIES, SAS à Conseil d'Administration, est un fonds d'investissement qui soutient le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine. La SAS est immatriculée sous le n° 820 929 032 au RCS de Bordeaux. Elle a été créée le 11 avril 2016. TERRA ENERGIES intervient dans les filières EnR tel que l'éolien, le photovoltaïque ou encore la méthanisation par exemple.

La Société détient 1,9% du capital de TERRA ENERGIES, au capital de 8 225 900 €. Ainsi la Société a souscrit 2 236 actions au prix unitaire de 172,30 €, pour un total de 385 262,80€.

IV.14 KERANNA ENERGIES

KERANNA ENERGIES est une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée sous le n° 799 125 976 au RCS de NIORT. La Société a fait l'acquisition de cette SAS le 29 avril 2025. Cette filiale au capital de 1 000 € exploite, depuis le 1^{er} août 2025, un parc éolien de quatre éoliennes sur les communes de Plumieux et de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'Isle dans le département des Côtes d'Armor.

V. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a pas mené d'activités de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

VI. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2025, la Société comprend quatre salariés, qui ne possèdent aucune participation au capital de la Société.

VII. PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'exercice considéré a couru du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

VII.1 Comptes sociaux

Le Chiffre d'Affaires s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 6 365 416 €.

VII.1.1 **Compte de résultat simplifié**

En Euros, chiffres arrondis

	Produits	Charges	Résultat
Exploitation	6 655 082	5 951 644	703 439
Financier	472 778	553 365	- 80 586
Exceptionnel	0	676 781	- 676 781
Résultat net avant participation et impôts sur les Sociétés	- 53 928		
Participation et impôt sur les Sociétés	- 219 722		
Résultat net après impôt	165 793		

La Capacité d'Autofinancement (CAF) s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, à 3 894 458 €.

VII.1.2 **Bilan**

En Euros, arrondi

ACTIF	Au 31/12/2025
Capital non appelé	-
Actif immobilisé	66 346 343
Actif circulant	7 630 571
<i>Dont disponibilités</i>	4 335 195
<i>Dont Charges constatées d'avance</i>	382 876
<i>Dont Valeurs mobilières de placements</i>	0
TOTAL ACTIF	73 976 914

PASSIF	Au 31/12/2025
Capitaux propres	33 531 547
Autres fonds propres	-
Provisions pour charges	3 997 508
Emprunts et dettes assimilées	35 781 975
Autres dettes (fournisseurs, fiscales et sociales et autres)	660 659
Produits constatés d'avance	5 226
TOTAL PASSIF	73 976 914

VII.2 Tableau des résultats financiers au cours des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2021 12	31/12/2022 12	31/12/2023 12	31/12/2024 12	31/12/2025 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680,00
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368,00
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 139 662,85	4 142 056,45	5 671 873,14	5 502 331,13	6 365 416,13
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	2 787 139,42	2 820 891,33	3 962 272,57	2 945 487,41	3 674 735,80
Impôts sur les bénéfices	216 344,00	0,00	99 206,00	-180 210,00	-219 722,00
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	586 526,63	205 381,64	188 529,29	-1 016 996,44	165 793,20
Montant des bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00	0,00	0
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,82	0,90	1,23	0,99	1,24
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,19	0,07	0,06	-0,32	0,05
Dividendes versés à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31/12/N	2,00	3,00	4,00	4,00	4,00
Montant de la masse salariale	97 147,64	154 149,84	239 859,76	274 195,72	278 622,12
Montants versés au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	45 525,00	66 890,00	115 840,00	146 588,81	152 101,87

VII.3 Tableau des autorisations financières

Néant

VII.4 Délais de règlement des fournisseurs et des clients :

Conformément aux dispositions des articles L 441-1-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons, ci-après, les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu, savoir :

Factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D 441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						0						0
Montant total TTC des factures concernées	89 640	17 071	6 970	1 711	3 960	29 712	689 428	0	41 736		0	41 736
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1.95%	0.37%	0.15%	0.04%	0.09%	0.65%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							15.08%	0.00%	0.91%	0.00%	0.00%	0.91%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	o Délais contractuels :						o Délais contractuels :					
	o Délais légaux : Oui						o Délais légaux : Oui					

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2025, dont nous vous demandons d'approuver les comptes, se solde par un résultat net de 165 793,20 euros.

L'affectation du résultat de la Société, que nous soumettons à votre approbation, est conforme à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

	<i>En euros</i>
Dotation réserve légale	142,75
Dotation autres réserves	0
Report à nouveau débiteur	162 938,12
Report à nouveau créditeur	2 712,33
Distribution de dividendes	0

Après affectation du résultat, les capitaux propres se répartissent comme suit :

	<i>En euros</i>
Capital social	31 433 680
Réserve légale	45 093,18
Report à nouveau créditeur	2 712,33

IX. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice social</u>	<u>Dividende brut par action</u> Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques
31 décembre 2023	Néant
31 décembre 2024	Néant
31 décembre 2025	Néant

Les dépenses non déductibles fiscalement s'élèvent à 13 972 € et correspondent à la partie non déductible des jetons de présence.

Lecture de ce rapport, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, ayant été données, les résolutions ci-jointes sont soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises ci-dessous :

X. PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUANT A TITRE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation du Rapport de Gestion du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés,

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Deuxième résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,

Vu le rapport général du Commissaire aux Comptes,

Vu les observations du Conseil de Surveillance afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports ;

Approuve la prise en charge des dépenses suivantes, non déductibles du résultat fiscal et telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code : 13 972 €.

En conséquence, donne quitus entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice au poste « Report à nouveau débiteur » pour 162 938,12 €, qui est ainsi porté de 162 938,12 € à 0 €,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, d'affecter la somme de 142,75 € à la réserve légale,

Constate que le montant de la réserve légale est égal à 45 093,18 €.

Décide d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice au poste « report à nouveau créditeur » pour 2 712,33 € qui est ainsi porté de 0 € à 2 712,33 €,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Quatrième résolution – Approbation des Conventions règlementées visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code du Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,

Approuve et ratifie l'intégralité des conventions qui y sont visées, étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1^{er} janvier 2026

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de commerce,

Vu les statuts de la SA EML 3D ENERGIES et la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°20-11-02-C-08-205 du 2 novembre 2020,

Fixe comme suit le montant des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance à verser pour l'exercice 2026 :

Fixe la rémunération des membres du Conseil, toutes catégories confondues conformément à une enveloppe brute annuelle maximum d'un montant de 15 000 €, décomposée comme suit :

- une part variable liée à la présence aux réunions de 250 € par réunion et par Conseiller, soit 4 000 € annuels sur la base de quatre réunions annuelles,
- le solde, soit 11 000 €, comme enveloppe maximum fixe liée aux fonctions exercées, répartie à hauteur de 3 600 € pour le Président, et 2 400 € par conseiller.

Sixième résolution - Pouvoirs aux fins de formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Les termes du présent rapport, incluant les projets de résolutions ont été arrêtés par le Directoire en date du 31 mars 2026.

Fait à Niort, le 31/03/2026

M. Joël COUE, Président du Directoire



Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SAEML 3D ENERGIES

336 Avenue de Paris
79000 NIORT

SAEML 3D ENERGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la SAEML 3D ENERGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D ENERGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « *Règles et Méthodes Comptables* » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié :

- le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité des titres de participation ;
- les modalités de détermination de la valorisation des chantiers en cours et leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice ;
- le processus mis en œuvre dans le cadre du respect du principe de séparation des exercices en matière de vente d'énergie produite et contrôlé, par sondages, la valorisation de l'énergie produite non facturée à la clôture.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 09 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

Signé par Pierre Froidure
Le 9 juin 2026



doc_QzxQ
tx_APdM4MZgwwLb

Pierre FROIDURE

Bilan actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 551	37 656	1 895	1 863
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech.,mat. et outillage indus.	49 038 878	14 510 953	34 527 925	37 521 036
Autres immobilisations corporelles	107 180	89 466	17 714	31 770
Imm. corp. en cours, avances et acomptes	1 052 732	971 795	80 937	80 937
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations	22 165 638		22 165 638	20 382 050
Titres imm. de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations	9 312 234		9 312 234	2 552 171
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	240 000		240 000	240 000
ACTIF IMMOBILISE	81 956 213	15 609 870	66 346 343	60 809 827
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés	2 258 992		2 258 992	1 965 483
Autres créances	653 508		653 508	847 173
Charges constatées d'avance	382 876		382 876	355 908
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement (3)				
Instruments financiers et jetons détenus				
Disponibilités	4 335 195		4 335 195	4 621 314
ACTIF CIRCULANT	7 630 571		7 630 571	7 789 878
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
Actif				
TOTAL ACTIF	89 586 784	15 609 870	73 976 914	68 599 705
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
(2) dont créances à plus d'un an				
(3) dont actions propres				

Bilan passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel (dont versé 31 433 680)		31 433 680	31 433 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecarts d'équivalence			
RESERVES			
Réserve légale		44 950	44 950
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(162 938)	854 058
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		165 793	(1 016 996)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		2 050 061	1 373 280
CAPITAUX PROPRES		33 531 547	32 688 972
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		3 997 508	4 061 626
PROVISIONS RISQUES, CHARGES		3 997 508	4 061 626
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		35 729 119	30 692 743
Emprunts et dettes financières divers (2)		52 856	45 907
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		519 460	756 165
Dettes fiscales et sociales		93 786	83 715
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		47 413	235 790
Produits constatés d'avance		5 226	34 787
DETTES		36 447 859	31 849 106
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		73 976 914	68 599 705
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		165 793,20	(1 016 996,44)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		4 466 133	3 497 600
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

			31/12/2025	31/12/2024
	France	Exportation	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)	5 966 825		5 966 825	5 203 362
Production vendue (Services et Travaux)	398 591		398 591	298 969
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 365 416		6 365 416	5 502 331
Production stockée				
Production immobilisée			84 035	63 612
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			205 631	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 655 082	5 565 943
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)			1 845 527	1 692 547
Impôts, taxes et versements assimilés			401 986	312 038
Salaires			265 619	274 196
Cotisations sociales			165 105	146 589
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 014 328	3 015 702
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			101 673	120 840
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			141 513	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			15 891	14 563
CHARGES D'EXPLOITATION			5 951 644	5 576 474
RESULTAT D'EXPLOITATION			703 439	(10 530)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de résultat

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	703 439	(10 530)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	64 546 408 232	167 294 121 158
PRODUITS FINANCIERS	472 778	288 452
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	553 365	466 866
CHARGES FINANCIÈRES	553 365	466 866
RÉSULTAT FINANCIER	(80 586)	(178 414)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	622 852	(188 944)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		538 759
CHARGES EXCEPTIONNELLES	676 781	1 547 021
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(676 781)	(1 008 262)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(219 722)	(180 210)
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	7 127 861 6 962 068	6 393 154 7 410 151
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	165 793	(1 016 996)
(2) dont produits concernant les entités liées (3) dont intérêts concernant les entités liées	408 232 21 213	121 158

Annexe

Etats financiers au **31/12/2025**

Règles et Méthodes Comptables

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité applique pour la première fois les dispositions du Plan comptable général ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatives à la modernisation des états financiers.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **73 976 914** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **7 127 861** euros et un total **charges** de **6 962 068** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **165 793** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, conformément aux dispositions des articles 213-1 et suivants du PCG 2025.

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en oeuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique du transfert de charges.

Nous notons des changements sur l'application de ce nouveau plan comptable qui sont résumés dans le tableau ci-dessous pour comparaison avec l'année 2024.

Règles et Méthodes Comptables

Nouveau plan comptable	Ancien plan comptable
15230000	15500000
15260000	15810000
68150000	68750000
78150000	78750000

Faits caractéristiques de l'exercice

Contrôle fiscal

La SA EML 3D Energies fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la durée d'amortissement de ses parcs éoliens. En effet, l'administration fiscale conteste l'application d'une durée de 15 ans et retient une durée d'amortissement de 20 ans. Suite à cela, un avis de mise en recouvrement a été adressé à la société le 20/12/2024 pour un montant de 266 000 €. Cet avis correspond à l'IS complémentaire dont la société aurait dû s'acquitter au titre de la période du 01/01/2020 au 31/12/2021. Cette décision est actuellement contestée par 3D Energies. En attendant les conclusions définitives du contrôle, une provision pour charges d'IS a été inscrite dans les comptes de la société pour un montant de 622 508 €. Cette provision n'est pas déductible fiscalement couvrant les exercices 2021 à 2025.

Prise de participations

- Prise de participations de la SA EML 3D Energies à hauteur de 100% du capital de la société KERANNA ENERGIES par le rachat de 1000 actions

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements fiscaux des immobilisations sont déterminés sur la base de la valeur d'acquisition en fonction de la durée d'usage de la profession selon le mode linéaire ou dégressif. La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est constaté en amortissement exceptionnel dérogatoire et inscrit en provision réglementée au passif.

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Méthodes et durées d'amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire / Dégressif	15 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Traitement des coûts de démantèlement

L'arrêté ICPE du 26/08/2011, modifié par l'arrêté du 10/12/2021, dans le cadre de son actualisation, relatif aux opérations de démantèlement des parcs éoliens fixe les modalités de constitution des garanties financières associées à ces opérations.

A la suite d'une demande de chiffrage du coût auprès d'entreprises spécialistes dans ce domaine, il a été décidé d'actualiser les coûts de démantèlement des parcs en retenant la fourchette basse des études reçues compte tenu de la configuration géographique de l'implantation des parcs de la société : Soit 225 000€ par éolienne.

Après revalorisation, la provision pour démantèlement concernant les trois parcs est de 2 250 000 €. Cette actualisation est amortie sur la durée restante à courir jusqu'à la 15ème année d'amortissement, des différents parcs.

	AN	+	-	Solde
Parc P2 BIS	900 000			900 000
Parc P1 BIS	675 000			675 000
Parc P6	675 000			675 000
Parc P8	1 125 000			1 125 000
Total	3 375 000			3 375 000

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	36 960		2 591			39 551
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 960		2 591			39 551
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	49 038 878					49 038 878
	Instal., agencement, aménagement divers	7 076					7 076
	Matériel de transport	70 359					70 359
	Matériel de bureau, mobilier	32 936		4 602		7 794	29 745
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	951 058		105 773	4 100		1 052 732
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 100 308		110 375	4 100	7 794	50 198 790	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	22 934 221		8 543 651			31 477 873
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	240 000					240 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 174 221		8 543 651			31 717 873
TOTAL		73 311 489		8 656 618	4 100	7 794	81 956 213

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	35 097	2 559		37 656
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 097	2 559		37 656
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	11 517 842	2 993 111		14 510 953
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	7 076			7 076
	Matériel de transport	49 360	14 292		63 652
	Matériel de bureau, mobilier	22 165	4 366	7 794	18 738
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 596 444	3 011 769	7 794	14 600 419
TOTAL		11 631 541	3 014 328	7 794	14 638 075

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels		676 781					676 781
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES		676 781					676 781
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL		676 781					676 781
TOTAL GENERAL NON VENTILE			676 781				676 781

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	9 312 234		9 312 234
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	240 000		240 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 258 992	2 258 992	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 798	1 798	
	Taxes sur la valeur ajoutée	161 604	161 604	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	266 055	266 055	
	Divers			
	Groupe et associés	219 722	219 722	
	Débiteurs divers	4 329	4 329	
	Charges constatées d'avances	382 876	382 876	
	TOTAL DES CREANCES	12 847 611	3 295 376	9 552 234
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Règlement ANC 2022-06

Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	35 729 119	3 747 392	14 774 274	17 207 452
	Emprunts et dettes financières divers	52 856	52 856		
	Fournisseurs et comptes rattachés	519 460	519 460		
	Personnel et comptes rattachés	36 579	36 579		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 066	30 066		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 183	11 183		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 958	15 958		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	47 413	47 413		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	5 226	5 226		
TOTAL DES DETTES		36 447 859	4 466 133	14 774 274	17 207 452
Emprunts souscrits en cours d'exercice		8 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 963 624			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		1 950 506
Créances rattachées à des participations		408 232
INTERETS COURUS CHASSENEUIL	46 183	
INTERETS COURUS KERANNA	299 589	
INTERETS COURUS EMT	30 397	
INTERETS COURUS ESL	25 605	
INTERETS COURUS FONTRIEU ENERG	5 883	
INTERETS COURUS FENIOUX	527	
INTERETS COURUS CHAMP MOUTON	48	
Autres créances clients		1 528 248
PRODUITS NON ENCORE FACTURES	1 528 248	
Autres créances		14 026
INTERETS COURUS	14 026	

Charges à payer

31/12/2025

Total des Charges à payer		395 191
Emprunts et dettes financières divers		52 856
INT COURUS SUR AUTRES EMPRUNTS	52 856	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		235 555
HONORAIRES NON PARVENUS	19 368	
FACTURES NON PARVENUES	216 187	
Dettes fiscales et sociales		59 368
DETTES PROV CONGES PAYES	22 179	
PERSONNEL - CHARGES A PAYER	14 400	
CHARGES SOCIALES PROVISION CP	10 591	
CVAE A PAYER	12 198	
Autres dettes		47 413
RABAI S REMISES A VOIRS A ETABLI	47 413	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		382 876	5 226
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		382 876	5 226

Capital social

31/12/2025		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 143 368,00	10,0000	31 433 680,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	3 143 368,00	10,0000	31 433 680,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		35 177 373	1 195 035
		35 177 373	1 195 035
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		35 177 373	1 195 035
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

--

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
NANTISSEMENT DSRA	817 373	
NANTISSEMENT CREA NCE CC KERANNA & 1000 TITRES KERANNA CMO	1 500 000	
NANTISSEMENT CREA NCE CC KERANNA & 1000 TITRES KERANNA CIC	1 500 000	
NANTISSEMENT 1000 TITRES KERANNA - BAYWA.RE	23 662 000	
NANTISSEMENT DES 400 TITRES ENERGIE MAUZE THOUARSAIS	150 000	
NANTISSEMENT DES 400 TITRES ENERGIE SAINT LADE	58 000	
NANTISSEMENT DU COMPTE PLACEMENT ARKEA	750 000	
GAGE DES 3 EOLIENNES P1BIS SANS DEPOSSESSION CMO 6 740K€	6 740 000	
P8 Garantie financière démantèlement - CHUBB		520 792
P6 Garantie financière démantèlement - CHUBB		208 308
P1 BIS Garantie financière démantèlement - CHUBB		206 361
P2 BIS Garantie financière démantèlement - CHUBB		259 574
Totalisation	35 177 373	1 195 035

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise			
	Cadres et ingénieurs		1	
	Autres catégories		3	
	TOTAL		4	

--

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2025

SAEML 3D ENERGIES
336 AVENUE DE PARIS
79000 NIORT
751401142

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		6 524 636	15 640 803
Créances rattachées à des participations		9 309 218	3 017
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		6 513	79 286
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			460
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations		408 232	
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			21 213
Autres éléments			
Prestations de services intragroupe #706		144 833	
Refacturation assurance démentèlement #708		5 867	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	GROUPE Y							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement	4 920	4 600	100,00	100,00				
Sous-total	4 920	4 600	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 920	4 600	100,00	100,00				

--

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		676 781
Dotations excep. aux amortissements et aux provision DOT. AMORT DEROGATOIRES P8	676 781	676 781
Résultat exceptionnel		(676 781)

Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

B. Participations (10 à 50%)		31/12/2025	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
					Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale							
SASU ENERGIE SAINT LADE			590 214	100,00	1 080 554	1 080 554	479 430
SAS KERANNA ENERGIE			183 041	100,00	1 783 579	1 783 579	6 636 123
SAS PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL			(1 175 867)	100,00	50 000	50 000	1 203 524
SAS FONTRIEU ENERGIE			(136 369)	100,00	100	100	137 169
SASU MARGNES ENERGIE			3 674 931	100,00	2 921 325	2 921 325	
SAS ENERGIE MAUZE THOUARSAIS			1 030 175	100,00	688 998	688 998	540 407
SAS FENIOUX ENERGIE			(17 933)	80,00	80	80	12 976
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1			A1				
A. Total des filiales			4 148 192	680,00	6 524 636	6 524 636	9 009 629
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation							
SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON			(11 849)	20,00	200	200	3 017
SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2			70 254	15,00	22 500	22 500	
SAEM SEOLIS			165 746 576	15,00	14 500 040	14 500 040	
SAEM SOELIA			3 904 109	10,00	423 000	423 000	
SAEM ENERGIE COMMUNE 81			3 014 585	10,00	310 000	310 000	
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1							
B. Total des participations			172 723 675	70,00	15 255 740	15 255 740	3 017
C. Total des filiales et des participations (A + B)			176 871 867	750,00	21 780 376	21 780 376	9 012 645
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale			Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SASU ENERGIE SAINT LADE				1 837 797	(137 714)		
SAS KERANNA ENERGIE				1 203 168	35 717		
SAS PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL					(232 058)		
SAS FONTRIEU ENERGIE					(19 625)		
SASU MARGNES ENERGIE				1 587 311	784 310		
SAS ENERGIE MAUZE THOUARSAIS				1 405 025	75 742		
SAS FENIOUX ENERGIE					(8 818)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1			A1				
A. Total des filiales				6 033 302	497 555		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation							
SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON					(5 586)		
SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2					(7 670)		
SAEM SEOLIS				259 467 563	8 957 718		
SAEM SOELIA				73 723	(213 242)		
SAEM ENERGIE COMMUNE 81				18 900	(63 528)		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1							
B. Total des participations				259 560 186	8 667 692		
C. Total des filiales et des participations (A + B)				265 593 488	9 165 247		

Les informations concernant les participations 10 à 50% correspondent aux exercices N-1

Annexe libre

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2016, la SAEML3D ENERGIES est la société tête de groupe du groupe d'intégration fiscale (articles 223 A et suivants du CGI) formé avec les sociétés suivantes :

- SASU MARGNES ENERGIE, société fille depuis le 01/01/2016
- SASU ENERGIE MAUZE THOUARSAIS, société fille depuis le 01/01/2016
- SASU ENERGIE SAINT LADE, société fille depuis le 01/01/2027
- SASU ENERGIE FONTRIEU, société fille depuis le 01/01/2021
- EURL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL, société fille depuis le 01/01/2025.

La convention d'intégration fiscale stipule que, les filiales seront redevables envers la société tête de groupe d'une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, égale à la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La contribution des filiales sera calculée à la clôture de chaque exercice, sur la base de leur résultat fiscal et de leur plus-value nette à long terme, déterminée comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire après imputation des reports déficitaires et moins-values à long terme reportables dont elles auraient pu disposer si elles n'avaient jamais été membres du groupe.

Au 31/12/2025, il est comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 219 722 €.
En absence d'intégration fiscale, l'IS aurait été à néant.

Engagements en matière de pensions retraites

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la loi et de la convention collective des IEG.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève respectivement à 1 921 € au 31/12/2025 contre 1 572€ au 31/12/2024.

Cet engagement est estimé selon la recommandation CNC n°2003-R.01/ selon la recommandation ANC 2013-02.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Âge de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
 - Taux d'actualisation : 3.60%
 - Taux d'augmentation annuel de salaires : 1%
 - Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,
 - Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,
 - Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.
- Pour la prise en compte du risque de mortalité :

Annexe libre

- Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'insee distinctes hommes/femmes 2025.
- Le % de cotisations/contributions sociales "patronales" probable retenu à payer sur ces indemnités est 51.64% .

Nantes

29 bd Albert Einstein
CS 92351
44323 Nantes Cedex 3
Tél. 02 40 40 35 35
e-mail : excoavec@exco.fr

Vallet

14 rue de la Sèvre - ZAC du Brochet
44330 Vallet
Tél. 02 85 52 11 01
e-mail : excoavec.vallet@exco.fr

Vertou

8 place Beau Verger
44120 Vertou
Tél. 02 51 71 23 42
e-mail : excoavec.vertou@exco.fr

Saint-Nazaire

39 route de Fondeline
44600 St Nazaire
Tél. 02 40 60 35 41
e-mail : excoavec.saint-nazaire.fr

Clisson

20 Cours des Marches de Bretagne
44190 Clisson
Tél. 02 51 79 01 36
e-mail : excoavec.clisson@exco.fr

SA EML 3D ENERGIES

336 Avenue de Paris

79000 NIORT

Etats financiers au 31/12/2025

Comptes annuels

Période du **01/01/2025** au **31/12/2025**

Sommaire

TABLEAUX DE GESTION	1
Soldes Intermédiaires de Gestion	2
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	3
ETATS FINANCIERS	4
Rapport de présentation	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de Résultat 1/2	8
Compte de Résultat 2/2	9
Annexe	10
DETAILS DES COMPTES	34
DOCUMENTS FISCAUX	46
Liasse d'intégration fiscale	

Etats de gestion

Etats financiers au **31/12/2025**

Soldes intermédiaires de gestion

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 365 416	100,00	5 502 331	100,00	863 085	15,69
Ventes de marchandises - Achats de marchandises - Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue + Variation production stockée + Production immobilisée	6 365 416 84 035	100,00 1,32	5 502 331 63 612	100,00 1,16	863 085 20 423	15,69 32,11
PRODUCTION DE L'EXERCICE	6 449 451	101,32	5 565 943	101,16	883 508	15,87
- Achats stockés approvisionnement - Variation des stocks et approvisionnement - Achats de sous-traitance directe	16 841	0,26	14 055	0,25	2 786	19,82
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	6 432 610	99,74	5 551 888	99,75	880 722	15,86
MARGES (Commerciale + Production)	6 432 610	101,06	5 551 888	100,90	880 722	15,86
- Achats non stockés (c) - Autres charges externes (c)	35 110 1 793 576	0,55 28,18	38 264 1 640 228	0,70 29,81	(3 153) 153 348	-8,24 9,35
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	4 603 924	72,33	3 873 397	70,40	730 527	18,86
+ Subventions - Impôts, taxes sur rémunérations - Autres impôts et taxes - Salaires - Cotisations sociales	3 312 398 675 265 619 165 105	0,05 6,26 4,17 2,59	3 229 308 809 274 196 146 589	0,06 5,61 4,98 2,66	83 89 865 (8 577) 18 516	2,58 29,10 -3,13 12,63
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 771 213	59,25	3 140 573	57,08	630 640	20,08
+ Reprises sur amortissements et provisions + Pds des cessions d'immos incorp. et corp. + Autres produits de gestion courante + Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat - Dotations aux amort., dépréciations et provisions - Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées - Autres charges de gestion courante	205 631 3 257 515 15 891	3,23 51,18 0,25	205 631 3 136 541 14 563	3,23 57,00 0,26	205 631 120 973 1 329	 3,86 9,12
RÉSULTAT EXPLOITATION	703 439	11,05	(10 530)	-0,19	713 969	N/S
Bénéfice-perte sur opérations en commun + Produits financiers - Charges financières	472 778 553 365	7,43 8,69	288 452 466 866	5,24 8,48	184 326 86 499	63,90 18,53
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	622 852	9,78	(188 944)	-3,43	811 796	429,65
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	676 781	10,63	538 759 1 547 021	9,79 28,12	(538 759) (870 240)	-100,0 -56,25
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(676 781)	-10,63	(1 008 262)	-18,32	331 481	32,88
- Participation des salariés - Impôts sur les bénéfices	(219 722)	-3,45	(180 210)	-3,28	(39 512)	-21,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	165 793	2,60	(1 016 996)	-18,48	1 182 790	116,30

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Première méthode		
Nombre de mois de la période	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	3 771 213	3 140 573
+ Transferts de charges (d'exploitation)		
+ Autres produits (d'exploitation)		
- Autres charges (d'exploitation)	(15 891)	(14 563)
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers	472 778	288 452
- Charges financières	(553 365)	(466 866)
+ Produits exceptionnels		940
- Charges exceptionnelles		(3 049)
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
- Impôts sur les bénéfices	219 722	180 210
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	3 894 458	3 125 697

	31/12/2025	31/12/2024
Deuxième méthode		
Nombre de mois de la période	12	12
Résultat Net Comptable de l'Exercice	165 793	(1 016 996)
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	3 934 296	4 680 513
Charges d'exploitation	3 257 515	3 136 541
Charges financières		
Charges exceptionnelles	676 781	1 543 972
- Reprises sur charges calculées	(205 631)	(537 819)
Produits d'exploitation	(205 631)	
Produits financiers		
Produits exceptionnels		(537 819)
- Subventions s'investissement virées au compte de résultat		
- Profits sur cessions d'éléments d'actif		
Produits de cessions des actifs		
Valeur comptable des actifs cédés		
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	3 894 458	3 125 697

Etats financiers

Etats financiers au **31/12/2025**

Rapport de présentation

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SA EML 3D ENERGIES** relatif à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : **73 976 914** euros

Chiffre d'affaires : **6 365 416** euros

Résultat net comptable : **165 793** euros

Fait à NANTES

David LUCAS
Expert-comptable

Le Directeur Général
 Jean-Marc Lemane

Tél. : 05 49 25 25 00

751 401 142 R.C.S. NIORT

Bilan actif

Etat exprimé en euros
 Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 551	37 656	1 895	1 863
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage indus.	49 038 878	14 510 953	34 527 925	37 521 036
Autres immobilisations corporelles	107 180	89 466	17 714	31 770
Imm. corp. en cours, avances et acomptes	1 052 732	971 795	80 937	80 937
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations	22 165 638		22 165 638	20 382 050
Titres imm. de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations	9 312 234		9 312 234	2 552 171
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	240 000		240 000	240 000
ACTIF IMMOBILISE	81 956 213	15 609 870	66 346 343	60 809 827
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés	2 258 992		2 258 992	1 965 483
Autres créances	653 508		653 508	847 173
Charges constatées d'avance	382 876		382 876	355 908
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement (3)				
Instruments financiers et jetons détenus				
Disponibilités	4 335 195		4 335 195	4 621 314
ACTIF CIRCULANT	7 630 571		7 630 571	7 789 878
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	89 586 784	15 609 870	73 976 914	68 599 705

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

(3) dont actions propres

Bilan passifEtat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel (dont versé 31 433 680)	31 433 680	31 433 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
RESERVES		
Réserve légale	44 950	44 950
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(162 938)	854 058
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	165 793	(1 016 996)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 050 061	1 373 280
CAPITAUX PROPRES	33 531 547	32 688 972
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 997 508	4 061 626
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	3 997 508	4 061 626
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	35 729 119	30 692 743
Emprunts et dettes financières divers (2)	52 856	45 907
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519 460	756 165
Dettes fiscales et sociales	93 786	83 715
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 413	235 790
Produits constatés d'avance	5 226	34 787
DETTES	36 447 859	31 849 106
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	73 976 914	68 599 705
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	165 793,20	(1 016 996,44)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	4 466 133	3 497 600
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

			31/12/2025	31/12/2024
	France	Exportation	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)	5 966 825		5 966 825	5 203 362
Production vendue (Services et Travaux)	398 591		398 591	298 969
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 365 416		6 365 416	5 502 331
Production stockée				
Production immobilisée			84 035	63 612
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			205 631	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 655 082	5 565 943
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)			1 845 527	1 692 547
Impôts, taxes et versements assimilés			401 986	312 038
Salaires			265 619	274 196
Cotisations sociales			165 105	146 589
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 014 328	3 015 702
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			101 673	120 840
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			141 513	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			15 891	14 563
CHARGES D'EXPLOITATION			5 951 644	5 576 474
RESULTAT D'EXPLOITATION			703 439	(10 530)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de résultat

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	703 439	(10 530)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	64 546 408 232	167 294 121 158
PRODUITS FINANCIERS	472 778	288 452
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	553 365	466 866
CHARGES FINANCIÈRES	553 365	466 866
RÉSULTAT FINANCIER	(80 586)	(178 414)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	622 852	(188 944)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		538 759
CHARGES EXCEPTIONNELLES	676 781	1 547 021
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(676 781)	(1 008 262)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(219 722)	(180 210)
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	7 127 861 6 962 068	6 393 154 7 410 151
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	165 793	(1 016 996)
(2) dont produits concernant les entités liées (3) dont intérêts concernant les entités liées	408 232 21 213	121 158

Annexe

Etats financiers au **31/12/2025**

Règles et Méthodes Comptables

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité applique pour la première fois les dispositions du Plan comptable général ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatives à la modernisation des états financiers.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **73 976 914** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **7 127 861** euros et un total **charges** de **6 962 068** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **165 793** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, conformément aux dispositions des articles 213-1 et suivants du PCG 2025.

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en oeuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique du transfert de charges.

Nous notons des changements sur l'application de ce nouveau plan comptable qui sont résumés dans le tableau ci-dessous pour comparaison avec l'année 2024.

Règles et Méthodes Comptables

Nouveau plan comptable	Ancien plan comptable
15230000	15500000
15260000	15810000
68150000	68750000
78150000	78750000

Faits caractéristiques de l'exercice

Contrôle fiscal

La SA EML 3D Energies fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la durée d'amortissement de ses parcs éoliens. En effet, l'administration fiscale conteste l'application d'une durée de 15 ans et retient une durée d'amortissement de 20 ans. Suite à cela, un avis de mise en recouvrement a été adressé à la société le 20/12/2024 pour un montant de 266 000 €. Cet avis correspond à l'IS complémentaire dont la société aurait dû s'acquitter au titre de la période du 01/01/2020 au 31/12/2021. Cette décision est actuellement contestée par 3D Energies. En attendant les conclusions définitives du contrôle, une provision pour charges d'IS a été inscrite dans les comptes de la société pour un montant de 622 508 €. Cette provision n'est pas déductible fiscalement couvrant les exercices 2021 à 2025.

Prise de participations

- Prise de participations de la SA EML 3D Energies à hauteur de 100% du capital de la société KERANNA ENERGIES par le rachat de 1000 actions

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements fiscaux des immobilisations sont déterminés sur la base de la valeur d'acquisition en fonction de la durée d'usage de la profession selon le mode linéaire ou dégressif. La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est constaté en amortissement exceptionnel dérogatoire et inscrit en provision réglementée au passif.

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Méthodes et durées d'amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire / Dégressif	15 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Traitement des coûts de démantèlement

L'arrêté ICPE du 26/08/2011, modifié par l'arrêté du 10/12/2021, dans le cadre de son actualisation, relatif aux opérations de démantèlement des parcs éoliens fixent les modalités de constitution des garanties financières associés à ces opérations.

A la suite d'une demande de chiffrage du coût auprès d'entreprises spécialistes dans ce domaine, il a été décidé d'actualiser les coûts de démantèlement des parcs en retenant la fourchette basse des études reçues compte tenu de la configuration géographique de l'implantation des parcs de la société : Soit 225 000€ par éolienne.

Après revalorisation, la provision pour démantèlement concernant les trois parcs est de 2 250 000 €. Cette actualisation est amortie sur la durée restante à courir jusqu'à la 15ème année d'amortissement, des différents parcs.

	AN	+	-	Solde
Parc P2 BIS	900 000			900 000
Parc P1 BIS	675 000			675 000
Parc P6	675 000			675 000
Parc P8	1 125 000			1 125 000
Total	3 375 000			3 375 000

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	36 960		2 591			39 551
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 960		2 591			39 551
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	49 038 878					49 038 878
	Instal., agencement, aménagement divers	7 076					7 076
	Matériel de transport	70 359					70 359
	Matériel de bureau, mobilier	32 936		4 602		7 794	29 745
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	951 058		105 773	4 100		1 052 732
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 100 308		110 375	4 100	7 794	50 198 790	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	22 934 221		8 543 651			31 477 873
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	240 000					240 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 174 221		8 543 651			31 717 873
TOTAL		73 311 489		8 656 618	4 100	7 794	81 956 213

--

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	35 097	2 559		37 656
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 097	2 559		37 656
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	11 517 842	2 993 111		14 510 953
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	7 076			7 076
	Matériel de transport	49 360	14 292		63 652
	Matériel de bureau, mobilier	22 165	4 366	7 794	18 738
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 596 444	3 011 769	7 794	14 600 419
TOTAL		11 631 541	3 014 328	7 794	14 638 075

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels		676 781					676 781
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES		676 781					676 781
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL		676 781					676 781
TOTAL GENERAL NON VENTILE			676 781				676 781

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	9 312 234		9 312 234
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	240 000		240 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 258 992	2 258 992	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 798	1 798	
	Taxes sur la valeur ajoutée	161 604	161 604	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	266 055	266 055	
	Divers			
	Groupe et associés	219 722	219 722	
	Débiteurs divers	4 329	4 329	
	Charges constatées d'avances	382 876	382 876	
	TOTAL DES CREANCES	12 847 611	3 295 376	9 552 234
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Règlement ANC 2022-06

[illegible]

Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	35 729 119	3 747 392	14 774 274	17 207 452
	Emprunts et dettes financières divers	52 856	52 856		
	Fournisseurs et comptes rattachés	519 460	519 460		
	Personnel et comptes rattachés	36 579	36 579		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 066	30 066		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 183	11 183		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 958	15 958		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	47 413	47 413		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	5 226	5 226		
	TOTAL DES DETTES	36 447 859	4 466 133	14 774 274	17 207 452
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 000 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 963 624			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		1 950 506
Créances rattachées à des participations		408 232
INTERETS COURUS CHASSENEUIL	46 183	
INTERETS COURUS KERA NNA	299 589	
INTERETS COURUS EMT	30 397	
INTERETS COURUS ESL	25 605	
INTERETS COURUS FONTRIEU ENERG	5 883	
INTERETS COURUS FENIOUX	527	
INTERETS COURUS CHAMP MOUTON	48	
Autres créances clients		1 528 248
PRODUITS NON ENCORE FACTURES	1 528 248	
Autres créances		14 026
INTERETS COURUS	14 026	

Charges à payer

31/12/2025

Total des Charges à payer		395 191
Emprunts et dettes financières divers INT COURUS SUR AUTRES EMPRUNTS	52 856	52 856
Dettes fournisseurs et comptes rattachés HONORAIRES NON PARVENUS FACTURES NON PARVENUES	19 368 216 187	235 555
Dettes fiscales et sociales DETTES PROV CONGES PAYES PERSONNEL - CHARGES A PAYER CHARGES SOCIALES PROVISION CP CVAE A PAYER	22 179 14 400 10 591 12 198	59 368
Autres dettes RABAIIS REMISES AVOIRS A ETABLI	47 413	47 413

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		382 876	5 226
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		382 876	5 226

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 143 368,00	10,0000	31 433 680,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 143 368,00	10,0000	31 433 680,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		35 177 373	1 195 035
		35 177 373	1 195 035
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		35 177 373	1 195 035
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

--

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
NANTISSEMENT DSRA	817 373	
NANTISSEMENT CREANCE CC KERANNA & 1000 TITRES KERANNA CMO	1 500 000	
NANTISSEMENT CREANCE CC KERANNA & 1000 TITRES KERANNA CIC	1 500 000	
NANTISSEMENT 1000 TITRES KERANNA - BAYWA.RE	23 662 000	
NANTISSEMENT DES 400 TITRES ENERGIE MAUZE THOUARSAIS	150 000	
NANTISSEMENT DES 400 TITRES ENERGIE SAINT LADE	58 000	
NANTISSEMENT DU COMPTE PLACEMENT ARKEA	750 000	
GAGE DES 3 EOLIENNES P1BIS SANS DEPOSSESSION CMO 6 740K€	6 740 000	
P8 Garantie financière démantèlement - CHUBB		520 792
P6 Garantie financière démantèlement - CHUBB		208 308
P1 BIS Garantie financière démantèlement - CHUBB		206 361
P2 BIS Garantie financière démantèlement - CHUBB		259 574
Totalisation	35 177 373	1 195 035

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise			
	Cadres et ingénieurs		1	
	Autres catégories		3	
	TOTAL		4	

--

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2025

SAEML 3D ENERGIES
336 AVENUE DE PARIS
79000 NIORT
751401142

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		6 524 636	15 640 803
Créances rattachées à des participations		9 309 218	3 017
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		6 513	79 286
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			460
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations		408 232	
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			21 213
Autres éléments			
Prestations de services intragroupe #706		144 833	
Refacturation assurance démentèlement #708		5 867	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	GROUPE Y							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement	4 920	4 600	100,00	100,00				
Sous-total	4 920	4 600	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 920	4 600	100,00	100,00				

--

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		676 781
Dotations excep. aux amortissements et aux provision DOT. AMORT DEROGA TOIRES P8	676 781	676 781
Résultat exceptionnel		(676 781)

Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

B. Participations (10 à 50%)		31/12/2025		Capitaux propres		Quote part du capital détenue (en pourcentage)		Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté	
								Brute		Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale											
SASU ENERGIE SAINT LADE				590 214		100,00		1 080 554		1 080 554	
SAS KERANNA ENERGIE				183 041		100,00		1 783 579		1 783 579	
SAS PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL				(1 175 867)		100,00		50 000		50 000	
SAS FONTRIEU ENERGIE				(136 369)		100,00		100		100	
SASU MARGNES ENERGIE				3 674 931		100,00		2 921 325		2 921 325	
SAS ENERGIE MAUZE THOUARSAIS				1 030 175		100,00		688 998		688 998	
SAS FENIOUX ENERGIE				(17 933)		80,00		80		80	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1											
A. Total des filiales				4 148 192		680,00		6 524 636		6 524 636	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation											
SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON				(11 849)		20,00		200		200	
SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2				70 254		15,00		22 500		22 500	
SAEM SEOLIS				165 746 576		15,00		14 500 040		14 500 040	
SAEM SOELIA				3 904 109		10,00		423 000		423 000	
SAEM ENERGIE COMMUNE 81				3 014 585		10,00		310 000		310 000	
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1											
B. Total des participations				172 723 675		70,00		15 255 740		15 255 740	
C. Total des filiales et des participations (A + B)				176 871 867		750,00		21 780 376		21 780 376	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale				Montant des engagements donnés par la sté		Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos		Résultat du dernier exercice clos		Dividendes encaissés par la société	
SASU ENERGIE SAINT LADE						1 837 797		(137 714)			
SAS KERANNA ENERGIE						1 203 168		35 717			
SAS PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL								(232 058)			
SAS FONTRIEU ENERGIE								(19 625)			
SASU MARGNES ENERGIE						1 587 311		784 310			
SAS ENERGIE MAUZE THOUARSAIS						1 405 025		75 742			
SAS FENIOUX ENERGIE								(8 818)			
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1											
A. Total des filiales						6 033 302		497 555			
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation											
SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON								(5 586)			
SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2								(7 670)			
SAEM SEOLIS						259 467 563		8 957 718			
SAEM SOELIA						73 723		(213 242)			
SAEM ENERGIE COMMUNE 81						18 900		(63 528)			
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1											
B. Total des participations						259 560 186		8 667 692			
C. Total des filiales et des participations (A + B)						265 593 488		9 165 247			

Les informations concernant les participations 10 à 50% correspondent aux exercices N-1

Annexe libre

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2016, la SAEML3D ENERGIES est la société tête de groupe du groupe d'intégration fiscale (articles 223 A et suivants du CGI) formé avec les sociétés suivantes :

- SASU MARGNES ENERGIE, société fille depuis le 01/01/2016
- SASU ENERGIE MAUZE THOUARSAIS, société fille depuis le 01/01/2016
- SASU ENERGIE SAINT LADE, société fille depuis le 01/01/2027
- SASU ENERGIE FONTRIEU, société fille depuis le 01/01/2021
- EURL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL, société fille depuis le 01/01/2025.

La convention d'intégration fiscale stipule que, les filiales seront redevables envers la société tête de groupe d'une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, égale à la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La contribution des filiales sera calculée à la clôture de chaque exercice, sur la base de leur résultat fiscal et de leur plus-value nette à long terme, déterminée comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire après imputation des reports déficitaires et moins-values à long terme reportables dont elles auraient pu disposer si elles n'avaient jamais été membres du groupe.

Au 31/12/2025, il est comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 219 722 €.
En absence d'intégration fiscale, l'IS aurait été à néant.

Engagements en matière de pensions retraites

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la loi et de la convention collective des IEG.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève respectivement à 1 921 € au 31/12/2025 contre 1 572€ au 31/12/2024.

Cet engagement est estimé selon la recommandation CNC n°2003-R.01/ selon la recommandation ANC 2013-02.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Âge de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
 - Taux d'actualisation : 3.60%
 - Taux d'augmentation annuel de salaires : 1%
 - Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,
 - Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,
 - Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.
- Pour la prise en compte du risque de mortalité :

Annexe libre

- Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'insee distinctes hommes/femmes 2025.
- Le % de cotisations/contributions sociales "patronales" probable retenu à payer sur ces indemnités est 51.64% .

Détails des comptes

Etats financiers au **31/12/2025**

Etat exprimé en euros

Comptes d'actif

01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
--------------------------	------------	--------------------------	------------	------------	---

Capital souscrit non appelé

TOTAL II – Frais d'établissement NET

TOTAL III - Actif Immobilisé NET		66 346 343 89,69	60 809 827 88,64	5 536 516 9,10
Concessions brevets et droits similaires		1 895	1 863	32 1,71
20510000	CONCESSIONS, BREVETS, LICEN	39 551	36 960	2 591 7,01
28051000	CONCESSION, BREVET, LICENCE, D	(37 656)	(35 097)	(2 559) -7,29
Installations techniques, matériel et outillage		34 527 925 46,67	37 521 036 54,70	(2 993 111) -7,98
21510000	P2B ETUDES PREALABLES	336 779	336 779	
21510100	P1B ETUDES PREALABLES	309 605	309 605	
21510200	P6 ETUDES PREALABLES	381 429	381 429	
21510300	P8 ETUDES PREALABLES	641 309	641 309	
21511000	P2B TAXES	4 368	4 368	
21511100	P1B TAXES	455	455	
21511200	P6 TAXES	798	798	
21511300	P8 TAXES	2 009	2 009	
21512000	P2B RACCORDEMENT	1 168 533	1 168 533	
21512100	P1B RACCORDEMENT	673 718	673 718	
21512200	P6 RACCORDEMENT	1 388 053	1 388 053	
21512300	P8 RACCORDEMENT	1 550 686	1 550 686	
21513000	P2B EOLIENNES	10 122 887	10 122 887	
21513100	P1B EOLIENNES	5 964 771	5 964 771	
21513200	P6 EOLIENNES	6 366 365	6 366 365	
21513300	P8 EOLIENNES	12 939 742	12 939 742	
21514000	P2B GENIE CIVIL	327 418	327 418	
21514010	P1B GENIE CIVIL	267 804	267 804	
21514030	P8 GENIE CIVIL	517 296	517 296	
21514100	GARANTIES DEMANTELEMENT P2B	900 000	900 000	
21514110	PROV DEMANTELEMENT P1B	675 000	675 000	
21514120	PROV GARANTIES DEMANTELEMENT	675 000	675 000	
21514130	PROV GARANTIES DEMANTELEMENT	1 125 000	1 125 000	
21514200	P6 GENIE CIVIL	494 406	494 406	
21515000	P2B GENIE ELECTRIQUE	252 466	252 466	
21515100	P1B GENIE ELECTRIQUE	256 173	256 173	
21515200	P6 GENIE ELECTRIQUE	332 509	332 509	
21515300	P8 GENIE ELECTRIQUE	463 025	463 025	
21516000	P2B ANNEXES	76 859	76 859	
21516100	P1B ANNEXES	82 011	82 011	
21516200	P6 ANNEXES	155 555	155 555	
21516300	P8 ANNEXES	350 423	350 423	
21517000	P2B HONORAIRES ET FRAIS	59 081	59 081	
21517100	P1B HONORAIRES ET FRAIS	48 496	48 496	
21517200	P6 HONORAIRES ET FRAIS	72 106	72 106	
21517300	P8 HONORAIRES ET FRAIS	56 741	56 741	
28151000	AMORT P2B ETUDES PREALABLES	(162 776)	(140 324)	(22 452) -16,00
28151010	AMORT P1B ETUDES PREALABLES	(105 380)	(84 740)	(20 640) -24,36
28151020	AMORT P6 ETUDES PREALABLES	(129 262)	(103 833)	(25 429) -24,49
28151030	AMORT P8 ETUDES PREALABLES	(75 036)	(42 971)	(32 065) -74,62
28151100	AMORT P2B TAXES	(2 111)	(1 820)	(291) -16,00
28151110	AMORT P1B TAXES	(155)	(125)	(30) -24,36
28151120	AMORT P6 TAXES	(270)	(217)	(53) -24,49
28151130	AMORT P8 TAXES	(243)	(143)	(100) -70,46
28151200	AMORT P2B RACCORDEMENT	(564 791)	(486 889)	(77 902) -16,00
28151210	AMORT P1B RACCORDEMENT	(229 314)	(184 399)	(44 915) -24,36

Etat exprimé en euros

Comptes d'actif

		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
28151220	AMORT P6 RACCORDEMENT	(470 396)		(377 859)		(92 537)	-24,49
28151230	AMORT P8 RACCORDEMENT	(187 569)		(110 035)		(77 534)	-70,46
28151300	AMORT. P2B EOLIENNES	(4 892 729)		(4 217 869)		(674 859)	-16,00
28151310	AMORT P1B EOLIENNES	(2 029 980)		(1 632 329)		(397 651)	-24,36
28151320	AMORT P6 EOLIENNES	(2 152 844)		(1 728 419)		(424 424)	-24,56
28151330	AMORT P8 EOLIENNES	(1 556 009)		(909 021)		(646 987)	-71,17
28151400	AMORT.P2B GENIE CIVIL	(156 204)		(134 376)		(21 828)	-16,24
28151401	AMORT P1B GENIE CIVIL	(87 783)		(69 929)		(17 854)	-25,53
28151402	AMORT P6 GENIE CIVIL	(166 848)		(133 888)		(32 960)	-24,62
28151403	AMORT P8 GENIE CIVIL	(59 219)		(33 355)		(25 865)	-77,54
28151410	AMORT P2B GARANTIES DEMANTE	(336 981)		(264 367)		(72 614)	-27,47
28151411	AMORT P1B GARANTIES DEMANTE	(204 701)		(156 859)		(47 842)	-30,50
28151412	AMORT P6 GRANTIES DEMANTEL	(202 885)		(155 288)		(47 597)	-30,65
28151413	AMORT P8 GARANTIES DEMANTEL	(136 079)		(79 829)		(56 250)	-70,46
28151500	AMORT. P2B GENIE ELECTRIQUE	(122 025)		(105 194)		(16 831)	-16,00
28151510	AMORT P1B GENIE ELECTRIQUE	(83 842)		(66 763)		(17 078)	-25,58
28151520	AMORT P6 GENIE ELECTRIQUE	(109 567)		(87 399)		(22 167)	-25,36
28151530	AMORT P8 GENIE ELECTRIQUE	(54 786)		(31 634)		(23 151)	-73,18
28151600	AMORT. P2B ANNEXES	(36 298)		(31 174)		(5 124)	-16,44
28151610	AMORT P1B ANNEXES	(27 139)		(21 672)		(5 467)	-25,23
28151620	AMORT P6 ANNEXES	(51 916)		(41 310)		(10 607)	-25,68
28151630	AMORT P8 ANNEXES	(41 378)		(23 834)		(17 544)	-73,61
28151700	AMORT. P2B HONORAIRES ET FRA	(28 556)		(24 617)		(3 939)	-16,00
28151710	AMORT P1B HONORAIRES ET FRAI	(16 456)		(13 223)		(3 233)	-24,45
28151720	AMORT P6 HONORAIRES ET FRAIS	(23 844)		(18 990)		(4 854)	-25,56
28151730	AMORT P8 HONORAIRES ET FRAIS	(5 582)		(3 147)		(2 435)	-77,39
Autres immobilisations corporelles		17 714	0,02	31 770	0,05	(14 056)	-44,24
21810010	VIDEOPROTECTION P2B	3 538		3 538			
21810020	VIDEOPROTECTION P1B	3 538		3 538			
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	70 359		70 359			
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM	18 187		21 378		(3 192)	-14,93
21840000	MOBILIER	11 558		11 558			
28181001	AMORTISSEMENTS VIDEOPROTEC	(3 538)		(3 538)			
28181002	AMORT VIDEOPROTECTION P1B	(3 538)		(3 538)			
28182000	AMORTISSEMENT MATERIEL TRA	(63 652)		(49 360)		(14 292)	-28,95
28183000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM	(11 790)		(16 751)		4 960	29,61
28184000	MOBILIER	(6 948)		(5 415)		(1 533)	-28,31
Immo corp en cours, avces et acptes		80 937	0,11	80 937	0,12		
23114000	ETUDES P13 FENIOUX	648 047		546 374		101 673	18,61
23115000	ETUDES P16 CHANTECORPS/CHA	404 685		404 685			
29310000	DEPRECIATION IMMO CORPO EN	(971 795)		(870 122)		(101 673)	-11,68
Participations		22 165 638	29,96	20 382 050	29,71	1 783 589	8,75
26110000	ACTIONS SEOLIS	14 500 040		14 500 030		10	
26111000	ACTIONS PE DE SOUVIGNE	22 500		22 500			
26112000	ACTION SA SOELIA	423 000		423 000			
26113000	ACTIONS TERRA ENERGIES	385 263		385 263			
26114000	ACTIONS SARL CHASSENEUIL SU	50 000		50 000			
26115000	ACTIONS KERANNA	1 783 579				1 783 579	
26120000	ACTIONS SAS MARGNES ENERGIE	2 882 393		2 882 393			
26140000	ACTIONS SAS EN MAUZE THOUARS	636 156		636 156			
26150000	ACTIONS SAS ENERGIE SAINT LAD	1 040 000		1 040 000			
26160000	ACTIONS SAS FONTRIEU ENERGIE	100		100			
26170000	ACTION SEM ENERGIE COMMUNE	310 000		310 000			
26180000	ACTIONS SAS FENIOUX ENERGIE	80		80			

Etat exprimé en euros

Comptes d'actif

		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
26182000	FRAIS ACQUISITION TITRES MARG	38 932		38 932			
26184000	FRAIS ACQUISITION TITRES EMT	52 843		52 843			
26185000	FRAIS ACQUISITION SAINT LADE	40 554		40 554			
26190000	ACTIONS SAS PE CHAMPAGNE MO	200		200			
Créances rattachées à des participations		9 312 234	12,59	2 552 171	3,72	6 760 063	264,87
26711000	CREANCES CHASSENEUIL	1 157 341		952 594		204 747	21,49
26712000	CREANCES KERANNA	6 636 123				6 636 123	
26730000	CREANCES EMT	510 010		754 753		(244 743)	-32,43
26740000	CREANCES ESL	453 825		611 833		(158 008)	-25,83
26750000	CREANCES FONTRIEU ENERGIE	131 286		110 131		21 155	19,21
26760000	CREANCES FENIOUX ENERGIE	12 449		60		12 389	N/S
26770000	CREANCES PE CHAMPAGNE MOU	2 969		1 643		1 326	80,70
26781100	INTERETS COURUS CHASSENEUIL	46 183		19 747		26 436	133,87
26781200	INTERETS COURUS KERANNA	299 589				299 589	
26783000	INTERETS COURUS EMT	30 397		53 248		(22 851)	-42,91
26784000	INTERETS COURUS ESL	25 605		41 992		(16 387)	-39,02
26785000	INTERETS COURUS FONTRIEU E	5 883		6 155		(272)	-4,42
26786000	INTERETS COURUS FENIOUX	527				527	
26787000	INTERETS COURUS CHAMP MOU	48		16		32	200,00
Autres immobilisations financières		240 000	0,32	240 000	0,35		
27510000	DEPOTS VERSES	240 000		240 000			
TOTAL IV - Actif Circulant NET		7 630 571	10,31	7 789 878	11,36	(159 307)	-2,05
Créances clients et comptes rattachés		2 258 992	3,05	1 965 483	2,87	293 509	14,93
041D	COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	730 744		207 108		523 635	252,83
41800000	PRODUITS NON ENCORE FACTUR	1 528 248		1 758 374		(230 126)	-13,09
Autres créances		653 508	0,88	847 173	1,23	(193 664)	-22,86
040D	COLLECTIF FOURNISSEURS DEB	629				629	N/S
44400000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 798		464 886		(463 088)	-99,61
44562000	TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOB	599				599	
44566000	TVA DEDUCTIBLE SUR AUTRES B	18 308		59 838		(41 530)	-69,40
44566200	TVA AUTRES B&S INTRACOMMUNA	761				761	
44567000	TVA A REPORTER	102 691		118 244		(15 553)	-13,15
44583000	TVA SUR FNP	35 023		3 839		31 184	812,18
44583100	TVA A REGULARISER ACTIF			13 103		(13 103)	-100,0
44586000	TVA SUR FACTURES NON PARVE	4 223		5 152		(929)	-18,03
44750000	AUTRES IMPOTS CF	266 055				266 055	
45510000	C/C INTEGRATION FISCALE	219 722		178 410		41 312	23,16
46710000	AUTRE COMPTES DEBITEURS CRE	3 700		3 700			
Charges constatées d'avance		382 876	0,52	355 908	0,52	26 968	7,58
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	382 876		355 908		26 968	7,58
Disponibilités		4 335 195	5,86	4 621 314	6,74	(286 120)	-6,19
51200000	BANQUE CREDIT MUTUEL	125 526		146 519		(20 993)	-14,33
51210000	BANQUE CAISSE D'EPARGNE	258 313		2 022 701		(1 764 388)	-87,23
51220000	BANQUE CREDIT AGRICOLE	308 945		22 821		286 125	N/S
51240000	BANQUE ARKEA	380 377		185 971		194 405	104,54
51241000	BANQUE KEREAC CROISSANCE	1 942 598		1 479 135		463 463	31,33
51242000	BANQUE ARKEA DAT	750 000		750 000			
51250000	BANQUE EUROPEENNE CREDIT	281 583				281 583	
51260000	CIC	273 826				273 826	

		Etat exprimé en euros					
Comptes d'actif		01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
		31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
51870000	INTERETS COURUS		14 026		14 167	(141)	-0,99
TOTAL DU BILAN ACTIF			73 976 914 100,00		68 599 705 100,00	5 377 209	7,84

Etat exprimé en euros

Comptes de passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	33 531 547	45,33	32 688 972	47,65	842 574	2,58
Capital Social ou individuel	31 433 680	42,49	31 433 680	45,82		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT- APPELE, VER	31 433 680		31 433 680			
Réserve légale	44 950	0,06	44 950	0,07		
10611000 RESERVE LEGALE	44 950		44 950			
Report à nouveau	(162 938)	-0,22	854 058	1,24	(1 016 996)	-119,0
11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CRE			854 058		(854 058)	-100,0
11900000 REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	(162 938)				(162 938)	
Résultat de l'exercice	165 793	0,22	(1 016 996)	-1,48	1 182 790	116,30
Provisions réglementées	2 050 061	2,77	1 373 280	2,00	676 781	49,28
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	132 328		132 328			
14540000 AMORTISSEMENT DEROGATOIRES	1 917 733		1 240 952		676 781	54,54
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	3 997 508	5,40	4 061 626	5,92	(64 118)	-1,58
Provisions pour charges	3 997 508	5,40	4 061 626	5,92	(64 118)	-1,58
15230000 PROV. POUR IMPOTS	622 508				622 508	
15500000 PROVISIONS POUR IMPOTS			686 626		(686 626)	-100,0
15260000 PROVISION DEMANTELEMENT	3 375 000				3 375 000	
15810000 PROVISION DEMANTELEMENT			3 375 000		(3 375 000)	-100,0
TOTAL IV - Total des dettes	36 447 859	49,27	31 849 106	46,43	4 598 753	14,44
Emprunts et dettes auprès des établissements	35 729 119	48,30	30 692 743	44,74	5 036 376	16,41
16410200 EMPRUNT CREDIT AGRICOLE	5 043 403		5 723 076		(679 673)	-11,88
16410400 EMPRUNT CMO P1BIS	4 711 731		5 146 606		(434 876)	-8,45
16410500 EMPRUNT CAISSE EPARGNE P6	5 321 372		5 810 560		(489 188)	-8,42
16410600 EMPRUNT ARKEA P8	13 275 000		14 012 500		(737 500)	-5,26
16410700 EMPRUNT BPI KERANNA	4 377 613				4 377 613	
16410800 EMPRUNT CIC KERANNA	1 500 000				1 500 000	
16410900 EMPRUNT BECM KERANNA	1 500 000				1 500 000	
Emprunts et dettes financières divers	52 856	0,07	45 907	0,07	6 949	15,14
16888000 INT COURUS SUR AUTRES EMPR	52 856		45 907		6 949	15,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519 460	0,70	756 165	1,10	(236 706)	-31,30
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CRE	283 905		696 582		(412 677)	-59,24
40820000 HONORAIRES NON PARVENUS	19 368		20 064		(696)	-3,47
40800000 FACTURES NON PARVENUES	216 187		39 520		176 667	447,04
Dettes fiscales et sociales	93 786	0,13	83 715	0,12	10 071	12,03
42820000 DETTES PROV CONGES PAYES	22 179		19 450		2 729	14,03
42860000 PERSONNEL - CHARGES A PAYER	14 400		14 400			
43100000 SECURITE SOCIALE	17 790		14 201		3 589	25,28
43720000 QUATREM	262		180		83	45,90
43730000 ENERGIE MUTUELLE	169		339		(170)	-50,08
43740000 CNP	425		408		17	4,24
43750000 AG2R	828		1 656		(828)	-50,00
43820000 CHARGES SOCIALES PROVISION	10 591		9 280		1 311	14,13

Etat exprimé en euros

Comptes de passif

		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
44520000	TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE		761			761	
44571100	TVA COLLECTEE		9 861	17 413		(7 552)	-43,37
44587000	TVA SUR LE CA SUR FAE		562	1 620		(1 058)	-65,33
44700000	TVS A PAYER		1 916	2 903		(987)	-34,00
44710000	DGFIP-PRELEVEMENT A LA SOUR		1 844	1 866		(22)	-1,19
44860000	CVAE A PAYER		12 198			12 198	
Autres dettes		47 413	0,06	235 790	0,34	(188 377)	-79,89
041C	COLLECTIF CLIENTS CREDITEURS			82 076		(82 076)	-100,0
41980000	RABAIS REMISES AVOIRS A ETABLI		47 413	153 714		(106 301)	-69,16
Produits constatés d'avance		5 226	0,01	34 787	0,05	(29 561)	-84,98
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		5 226	34 787		(29 561)	-84,98
TOTAL DU BILAN PASSIF			73 976 914		68 599 705	5 377 209	7,84

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	6 655 082	<i>104,55</i>	5 565 943	<i>101,16</i>	1 089 139	<i>19,57</i>
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens	5 966 825	<i>93,74</i>	5 203 362	<i>94,57</i>	763 464	<i>14,67</i>
Production vendue Biens FRANCE	5 966 825	<i>93,74</i>	5 203 362	<i>94,57</i>	763 464	<i>14,67</i>
70111000 PROD P2 BIS	1 850 363	<i>29,07</i>	1 105 654	<i>20,09</i>	744 709	<i>67,35</i>
70112000 PROD P1BIS	1 229 513	<i>19,32</i>	1 030 642	<i>18,73</i>	198 871	<i>19,30</i>
70113000 PRODUCTION P6 GALVESTES	1 148 643	<i>18,05</i>	1 096 799	<i>19,93</i>	51 844	<i>4,73</i>
70114000 PROD P8	1 738 306	<i>27,31</i>	1 419 737	<i>25,80</i>	318 569	<i>22,44</i>
70115000 INDEMNISATION PROD ELECTRICITE			550 529	<i>10,01</i>	(550 529)	<i>-100,00</i>
Production vendue Services + Travaux	398 591	<i>6,26</i>	298 969	<i>5,43</i>	99 621	<i>33,32</i>
Production vendue Services FRANCE	398 591	<i>6,26</i>	298 969	<i>5,43</i>	99 621	<i>33,32</i>
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	119 530	<i>1,88</i>	51 996	<i>0,94</i>	67 534	<i>129,88</i>
70610000 PRESTATIONS MARGNES	80 000	<i>1,26</i>	80 000	<i>1,45</i>		
70620000 PRESTATIONS KERANNA	2 808	<i>0,04</i>			2 808	
70630000 PRESTATIONS MAUZE THOUARSAIS	28 850	<i>0,45</i>	28 639	<i>0,52</i>	211	<i>0,74</i>
70640000 PRESTATIONS ENERGIE SAINT LADE	27 747	<i>0,44</i>	27 535	<i>0,50</i>	212	<i>0,77</i>
70650000 PRESTATIONS FENIOUX ENERGIE	5 428	<i>0,09</i>	6 655	<i>0,12</i>	(1 228)	<i>-18,45</i>
70660000 REMUNERATION CAPACITES PARC P8	91 957	<i>1,44</i>			91 957	
70661000 REMUNERATION GO PARC P8			72 959	<i>1,33</i>	(72 959)	<i>-100,00</i>
70670000 REMUNERATION CAPACITES PARC P1	18 952	<i>0,30</i>	13 262	<i>0,24</i>	5 690	<i>42,90</i>
70680000 REMUNERATION CAPACITES PARC P2	(2 157)	<i>-0,03</i>	(10 083)	<i>-0,18</i>	7 926	<i>78,61</i>
70690000 REMUNERATION CAPACITES PARC P6	19 609	<i>0,31</i>	23 021	<i>0,42</i>	(3 412)	<i>-14,82</i>
70881000 REFACTURATION FRAIS DIVERS	630	<i>0,01</i>	42		588	<i>N/S</i>
70883000 MARGNES/REFACT ASSUR DEMANTELE	2 330	<i>0,04</i>	1 743	<i>0,03</i>	587	<i>33,67</i>
70884000 ESL/REFACT ASSUR DEMANTELEMENT	1 490	<i>0,02</i>	1 613	<i>0,03</i>	(123)	<i>-7,63</i>
70885000 EMT/REFACT ASSUR DEMANTELEMENT	1 417	<i>0,02</i>	1 587	<i>0,03</i>	(170)	<i>-10,71</i>
Montant net du chiffre d'affaires	6 365 416	<i>100,00</i>	5 502 331	<i>100,00</i>	863 085	<i>15,69</i>
Production immobilisée	84 035	<i>1,32</i>	63 612	<i>1,16</i>	20 423	<i>32,11</i>
72100000 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 035	<i>1,32</i>	63 612	<i>1,16</i>	20 423	<i>32,11</i>
Reprises sur amts, dépréciations et provisions	205 631	<i>3,23</i>			205 631	
78150000 REPR.AMT'S PROV. / EXPLOITATION	205 631	<i>3,23</i>			205 631	
Autres produits d'exploitation						
75870000 PRODUITS DIVERS GEST.COURANTE						
Total des charges d'exploitation	5 951 644	<i>93,50</i>	5 576 474	<i>101,35</i>	375 170	<i>6,73</i>
Autres achats et charges externes	1 845 527	<i>28,99</i>	1 692 547	<i>30,76</i>	152 981	<i>9,04</i>
60400000 ACHAT ETUDE,PREST.SERV,EQUIP &	15 791	<i>0,25</i>	11 415	<i>0,21</i>	4 376	<i>38,34</i>
60401000 ACHAT ETUDES PREST P6	1 050	<i>0,02</i>	1 320	<i>0,02</i>	(270)	<i>-20,45</i>
60402000 ACHAT ETDE PREST A P1B			1 320	<i>0,02</i>	(1 320)	<i>-100,00</i>
60610000 FOURNITURE NON STOCKABLE(EAU,E	3 949	<i>0,06</i>	4 554	<i>0,08</i>	(606)	<i>-13,30</i>
60611000 ELECT P2B	7 360	<i>0,12</i>	10 638	<i>0,19</i>	(3 278)	<i>-30,81</i>
60612000 ELECT P1BIS	7 116	<i>0,11</i>	7 968	<i>0,14</i>	(852)	<i>-10,69</i>
60613000 ELECT P6	7 962	<i>0,13</i>	7 392	<i>0,13</i>	569	<i>7,70</i>
60614000 ELECT P8	8 247	<i>0,13</i>	7 385	<i>0,13</i>	862	<i>11,67</i>
60630000 FOURN. ENTRETIEN & PETITEEQUIPE	171		142		29	<i>20,60</i>
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	305		184		121	<i>65,85</i>
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	20 169	<i>0,32</i>	6 066	<i>0,11</i>	14 103	<i>232,49</i>
61321000 LOCATIONS IMMOBILIERES P2B	28 359	<i>0,45</i>	29 090	<i>0,53</i>	(731)	<i>-2,51</i>

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

Compte de résultat		01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
		31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Etat exprimé en euros							
61322000	LOCATIONS IMMOBILIERES P1B	20 550	0,32	20 541	0,37	9	0,04
61323000	LOCATIONS IMMOBILIERES P6	32 212	0,51	32 194	0,59	18	0,05
61324000	LOCATIONS IMMOBILIERES P8	40 374	0,63	40 415	0,73	(41)	-0,10
61351000	LOCATION MOBILIERE P2B	2 616	0,04	2 616	0,05		
61352000	LOCATION MOBILIERE P1B	2 616	0,04	2 834	0,05	(218)	-7,69
61353000	LOCATION MOBILIERE P6	2 616	0,04	2 616	0,05		
61354000	LOCATION MOBILIERE P8	2 616	0,04	3 633	0,07	(1 017)	-27,99
61521000	ENTRETIEN P1B	2 292	0,04	2 392	0,04	(100)	-4,18
61522000	ENTRETIEN P2B	1 105	0,02	971	0,02	134	13,82
61523000	ENTRETIEN P6 GALVESTES	874	0,01	832	0,02	42	5,00
61524000	ENTRETIEN P8	1 456	0,02			1 456	
61550000	ENTRETIEN & REPAR. /BIENS MOBI	1 658	0,03	1 302	0,02	357	27,40
61560000	MAINTENANCE	17 208	0,27	11 017	0,20	6 191	56,19
61561000	MAINTENANCE P2BIS	237 178	3,73	265 273	4,82	(28 095)	-10,59
61562000	MAINTENANCE P1B LES RAFFAUDS I	96 693	1,52	108 923	1,98	(12 230)	-11,23
61563000	MAINTENANCE P6 GALVESTES	102 246	1,61	107 778	1,96	(5 532)	-5,13
61564000	MAINTENANCE P8 VOULMENTIN	226 725	3,56	195 095	3,55	31 630	16,21
61600000	PRIMES D'ASSURANCES	5 145	0,08	4 861	0,09	284	5,84
61610000	PRIME ASSURANCE P2BIS EOLIEN	13 682	0,21	12 917	0,23	765	5,92
61611000	ASSURANCE P6	10 432	0,16	9 861	0,18	570	5,79
61612000	ASSURANCE P1B	8 447	0,13	7 973	0,14	474	5,95
61613000	ASSURANCE P8	15 907	0,25	15 107	0,27	800	5,29
61701000	P2B/ETUDES ET RECHERCHES	18 500	0,29	26 920	0,49	(8 420)	-31,28
61702000	P6/ETUDES ET RECHERCHES	24 838	0,39	65 830	1,20	(40 993)	-62,27
61703000	P1B/ETUDES ET RECHERCHES	11 725	0,18	36 497	0,66	(24 772)	-67,87
61704000	P8/ETUDES ET RECHERCHES	65 655	1,03	24 495	0,45	41 160	168,03
61710000	CHASSENEUIL ETUDES/RECHERCHE			2 800	0,05	(2 800)	-100,00
61800000	DIVERS	334	0,01	330	0,01	3	1,01
61802000	RECEPTION TV P8			8 675	0,16	(8 675)	-100,00
62150000	CONTRAT PREF BAYWA	100 000	1,57			100 000	
62160000	REPORTING REMIT	2 000	0,03			2 000	
62180000	PRESTATIONS REGIE	239 324	3,76	212 929	3,87	26 395	12,40
62190000	PRESTATIONS SEOLIS	117 333	1,84	105 000	1,91	12 333	11,75
62261000	HONORAIRES AVOCAT'S	83 059	1,30	74 703	1,36	8 356	11,19
62261100	HONO AVOCAT'S ACQUISITIONS	73 998	1,16			73 998	
62263000	HONORAIRES CAC	5 240	0,08	4 416	0,08	824	18,65
62264000	HONORAIRES COMPTABLE	12 600	0,20	23 446	0,43	(10 846)	-46,26
62270000	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	6 452	0,10	1 101	0,02	5 351	486,09
62280000	DIVERS REMUNERAT? INTERMEDIAIR	20 332	0,32	11 918	0,22	8 414	70,60
62281000	PRESTATÂ° ASSIST ACQUIS KERANN	6 300	0,10			6 300	
62282000	PRESTA ASSISTANCE DOSSEN	18 800	0,30			18 800	
62282100	PRESTA ASSISTANCE VENT D'ANJOU	3 000	0,05			3 000	
62283000	MESURES COMPENSATOIRES - PREST	2 593	0,04	1 709	0,03	884	51,73
62283100	MESURES COMPENSATOIRES P1B			4 955	0,09	(4 955)	-100,00
62283200	MESURES COMPENSATOIRES P6	10 632	0,17	6 089	0,11	4 544	74,63
62283300	MESURES COMPENSATOIRES P8	10 511	0,17	100 522	1,83	(90 011)	-89,54
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	1 279	0,02	387	0,01	892	230,81
62370000	PUBLICATIONS			4 149	0,08	(4 149)	-100,00
62380000	DIVERS PUB.			79		(79)	-100,00
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	209		1 290	0,02	(1 081)	-83,79
62560000	MISSIONS	279		783	0,01	(504)	-64,36
62570000	RECEPTIONS	2 604	0,04	2 638	0,05	(34)	-1,28
62620000	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 987	0,03	730	0,01	1 258	172,34
62621000	FRAIS TELECOMMUNICATIONS P2B	1 646	0,03	2 121	0,04	(476)	-22,42
62622000	FRAIS TELECOMMUNICATIONS P1B	1 891	0,03	3 052	0,06	(1 161)	-38,03
62623000	FRAIS TELECOMMUNICATIONS P6	2 034	0,03	1 943	0,04	91	4,67
62624000	FRAIS TELECOMMUNICATIONS P8	1 484	0,02	1 788	0,03	(304)	-17,01
62700000	FRAIS BANCAIRES CMO	1 822	0,03	1 777	0,03	44	2,49
62701000	FRAIS BANCAIRES CEAPC	1 215	0,02	1 156	0,02	59	5,07
62702000	FRAIS BANCAIRES CACMDS	1 787	0,03	2 131	0,04	(344)	-16,15
62703000	FRAIS BANCAIRES ARKEA	3 896	0,06	1 290	0,02	2 607	202,12
62704000	FRAIS BANCAIRES BECM	1 397	0,02			1 397	
62705000	FRAIS BANCAIRES CIC	2 396	0,04			2 396	

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
62724000	FRAIS DOSSIER BPI	10 000	0,16		10 000	
62725000	FRAIS DOSSIER CIC	2 250	0,04		2 250	
62726000	FRAIS DOSSIER BECM	2 250	0,04		2 250	
62781000	GARANTIES DEMANTELMENT	7 128	0,11	5 204	0,09	1 924 36,97
62781100	GARANTIES FINANCIERE KER	947	0,01		947	
62781200	GARANTIES FINANCIERE CSB	1 334	0,02		1 334	
62782000	GARANTIES DEMANTELEMENT P2BIS	2 264	0,04	1 117	0,02	1 147 102,66
62783000	GARANTIES DEMANTELEMENT P1B	1 297	0,02	1 563	0,03	(266) -17,03
62784000	GARANTIES DEMANTELEMENT P6	1 451	0,02	1 586	0,03	(135) -8,51
62785000	GARANTIES DEMANTELEMENT P8	5 208	0,08	1 953	0,04	3 255 166,67
62810000	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS.	7 120	0,11	6 850	0,12	270 3,94
Impôts, taxes et versements assimilés	401 986	6,32	312 038	5,67	89 948	28,83
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 829	0,03	1 771	0,03	58 3,29
63330000	PARTICIPAT EMPLOY.FORMAT CONT.	1 483	0,02	1 458	0,03	25 1,72
63511100	CFE SIEGE	1 618	0,03	1 591	0,03	27 1,70
63511110	CFE P2B	8 084	0,13	8 010	0,15	74 0,92
63511120	CFE P1B	5 789	0,09	5 637	0,10	152 2,70
63511130	CFE P6 GALVESTES	7 332	0,12	7 215	0,13	117 1,62
63511140	CFE P8	22 584	0,35		22 584	
63511200	CVAE	13 804	0,22	11 357	0,21	2 447 21,55
63511310	IFER P2B	82 718	1,30	81 258	1,48	1 460 1,80
63511320	IFER P1B	60 724	0,95	59 655	1,08	1 069 1,79
63511330	IFER P6 GALVESTES	61 804	0,97	1 458	0,03	60 346 N/S
63511340	IFER P8	101 270	1,59	99 025	1,80	2 245 2,27
63512100	TAXES FONCIERES P2B	8 698	0,14	8 597	0,16	101 1,17
63512200	TAXES FONCIERES P8	10 452	0,16	10 414	0,19	38 0,36
63512300	TAXES FONCIERES P1B	5 489	0,09	5 369	0,10	120 2,24
63512400	TAXES FONCIERES P6	5 931	0,09	5 850	0,11	81 1,38
63513000	AUTRES IMPOTS TAXES VERSEMENTS			2		(2) -100,00
63514000	TAXE SUR VEHICULE DE SOCIETE	1 916	0,03	2 903	0,05	(987) -34,00
63560000	REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE P	462	0,01	469	0,01	(7) -1,54
Salaires	265 619	4,17	274 196	4,98	(8 577)	-3,13
64110000	SALAIRES,APPOINTEMENT,COM.DE B	259 998	4,08	249 480	4,53	10 518 4,22
64120000	CONGES PAYES	(201)		2 619	0,05	(2 820) -107,67
64121000	RTT	156		917	0,02	(761) -82,99
64122000	PROVISIONS CET	2 774	0,04		2 774	
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS			5 452	0,10	(5 452) -100,00
64140000	PRIMES ET GRATIFICATIONS EXO			13 000	0,24	(13 000) -100,00
64150000	SUPPLEMENT FAMILIAL	2 891	0,05	2 728	0,05	164 6,00
Cotisations sociales	165 105	2,59	146 589	2,66	18 516	12,63
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	59 792	0,94	56 113	1,02	3 679 6,56
64520000	CHARGES SOCIALES S/ PROV CP & RTT	1 311	0,02	1 104	0,02	207 18,75
64521000	COT QUATREM	780	0,01	749	0,01	31 4,20
64522000	COT ENERGIE MUTUELLE	1 306	0,02	1 165	0,02	140 12,06
64531000	COT CNIEG	56 970	0,89	56 894	1,03	76 0,13
64532000	COT CNP	1 578	0,02	1 515	0,03	63 4,18
64533000	COT AG2R	5 959	0,09	5 845	0,11	115 1,96
64740000	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALE	2 331	0,04	1 668	0,03	663 39,73
64750000	MEDECINE TRAVAIL, PHARMACIE	750	0,01	744	0,01	6 0,75
64780000	AUTRES CHARGES SOCIALES	5 064	0,08	5 022	0,09	42 0,84
64810000	INTERESSEMENT	14 400	0,23	14 400	0,26	
64811000	ABONDEMENT EMPLOYEUR	13 003	0,20			13 003
64800000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 861	0,03	1 370	0,02	491 35,80
Dotations aux amortissements	3 014 328	47,35	3 015 702	54,81	(1 374)	-0,05
68110000	DOTAT? AMORT /IMMOB INCORP & C	110 954	1,74	109 118	1,98	1 836 1,68
68112000	DOTATIONS AUX AMORTISS/CORPORE	2 903 374	45,61	2 906 583	52,82	(3 209) -0,11

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Dotations aux provisions sur immobilisations	101 673	<i>1,60</i>	120 840	<i>2,20</i>	(19 166)	<i>-15,86</i>
68161000 DOTATION DEPRECIATION IMMO INC	101 673	<i>1,60</i>	120 840	<i>2,20</i>	(19 166)	<i>-15,86</i>
Dotations aux provisions	141 513	<i>2,22</i>			141 513	
68150000 DOT.AMTS PROV. / EXPLOITATION	141 513	<i>2,22</i>			141 513	
Autres charges	15 891	<i>0,25</i>	14 563	<i>0,26</i>	1 329	<i>9,12</i>
65300000 JETONS DE PRESENCE	15 800	<i>0,25</i>	14 550	<i>0,26</i>	1 250	<i>8,59</i>
65800000 CHARGE DIVERSE DE GESTION COUR			13		(13)	<i>-100,00</i>
65810000 PENALITES ET AUTRES CHARGES	91				91	
Résultat d'exploitation	703 439	<i>11,05</i>	(10 530)	<i>-0,19</i>	713 969	<i>N/S</i>
Total des produits financiers	472 778	<i>7,43</i>	288 452	<i>5,24</i>	184 326	<i>63,90</i>
Produits autres valeurs mob. & créances acti	64 546	<i>1,01</i>	167 294	<i>3,04</i>	(102 748)	<i>-61,42</i>
76400000 REVENUS DES V.MOB.DE PLACEMENT	64 546	<i>1,01</i>	167 294	<i>3,04</i>	(102 748)	<i>-61,42</i>
Autres intérêts et produits assimilés	408 232	<i>6,41</i>	121 158	<i>2,20</i>	287 074	<i>236,94</i>
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	408 232	<i>6,41</i>	121 158	<i>2,20</i>	287 074	<i>236,94</i>
Total des charges financières	553 365	<i>8,69</i>	466 866	<i>8,48</i>	86 499	<i>18,53</i>
Intérêts et charges assimilées	553 365	<i>8,69</i>	466 866	<i>8,48</i>	86 499	<i>18,53</i>
66111000 INTERETS EMPRUNT CMO P1B	47 954	<i>0,75</i>	52 199	<i>0,95</i>	(4 245)	<i>-8,13</i>
66112000 INTERETS EMPRUNT CEAPC P6	58 447	<i>0,92</i>	63 556	<i>1,16</i>	(5 109)	<i>-8,04</i>
66113000 INTERETS EMPRUNTS CACMDS P2B	78 068	<i>1,23</i>	87 853	<i>1,60</i>	(9 785)	<i>-11,14</i>
66114000 INTERETES EMPRUNTS ARKEA P8	200 559	<i>3,15</i>	263 259	<i>4,78</i>	(62 700)	<i>-23,82</i>
66115000 INTERETS EMPRUNTS BPI KERANNA	101 639	<i>1,60</i>			101 639	
66116000 INTERETS EMPRUNT CIC KER	22 820	<i>0,36</i>			22 820	
66117000 INTERETS EMPRUNT BECM KER	22 665	<i>0,36</i>			22 665	
66150000 INTERET DES COMPTES COURANTS.	21 213	<i>0,33</i>			21 213	
Résultat financier	(80 586)	<i>-1,27</i>	(178 414)	<i>-3,24</i>	97 827	<i>54,83</i>
Résultat courant avant impôts	622 852	<i>9,78</i>	(188 944)	<i>-3,43</i>	811 796	<i>429,65</i>
Produits exceptionnels			538 759	<i>9,79</i>	(538 759)	<i>-100,00</i>
Produits exceptionnels			538 759	<i>9,79</i>	(538 759)	<i>-100,00</i>
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			940	<i>0,02</i>	(940)	<i>-100,00</i>
78750000 REPR.PROV. / EXCEPTIONNEL			537 819	<i>9,77</i>	(537 819)	<i>-100,00</i>
Charges exceptionnelles	676 781	<i>10,63</i>	1 547 021	<i>28,12</i>	(870 240)	<i>-56,25</i>
Charges exceptionnelles	676 781	<i>10,63</i>	1 547 021	<i>28,12</i>	(870 240)	<i>-56,25</i>
67120000 PENALITES,AMENDES FISCALES & P			49		(49)	<i>-100,00</i>
67130000 DON, LIBERALITES			3 000	<i>0,05</i>	(3 000)	<i>-100,00</i>
68725400 DOT. AMORT DEROGATOIRES P8	676 781	<i>10,63</i>	857 346	<i>15,58</i>	(180 565)	<i>-21,06</i>
68750000 DOTATIONS AUX PROVISIONS EXCEP			686 626	<i>12,48</i>	(686 626)	<i>-100,00</i>
Résultat exceptionnel	(676 781)	<i>-10,63</i>	(1 008 262)	<i>-18,32</i>	331 481	<i>32,88</i>
Impôts sur les bénéfices	(219 722)	<i>-3,45</i>	(180 210)	<i>-3,28</i>	(39 512)	<i>-21,93</i>
69891000 INTEGRATION FISCALE BONI			(178 410)	<i>-3,24</i>	178 410	<i>100,00</i>

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

69892000

INTEGRATION FISCALE PRODUITS

69920000

REDUCTION IMPOT MECENAT

01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
(219 722)	-3,45			(219 722)	
		(1 800)	-0,03	1 800	100,00
165 793	2,60	(1 016 996)	-18,48	1 182 790	116,30

Résultat de l'exercice

Liasse fiscale

Etats financiers au **31/12/2025**



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒														
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐										
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																					
Désignation de la société						Adresse du siège social															
SA EML 3D ENERGIES																					
SIRET						75140114200094															
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement															
336 Avenue de Paris																					
79000 NIORT																					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						01012016						SIRET									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																					
B ACTIVITÉ																					
Activités exercées				Electricité, gaz, air				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐									
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%				Déficit		100 486									
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																					
2. Plus-values																					
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)													
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%																	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		☐			
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		Autres dispositifs		☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐		Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%									
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐									
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)																					
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'imposition													
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)																					
Base d'imposition				Taux d'imposition																	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :															
EXCO AVEC CS 92351						29 Bd Albert Einstein 44323 NANTES															
						Tél : 02 40 40 35 35															
Identité du déclarant :																					
Date : 12032026												Lieu : NIORT									
Qualité et nom du signataire : DIRECTEUR GENERAL																					
Signature :												LEMOINE Jean-Luc									
Examen de conformité fiscale (ECF)												☐		prestataire :							

SA EML 3D ENERGIES
31122025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 336 Avenue de Paris			Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 7 5 1 4 0 1 1 4 2 0 0 0 9 4			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TO TAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TO TAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *			Créances :	

Désignation de l'entreprise SA EML 3D ENERGIES			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :31.433.680.....)		DA	31 433 680	31 433 680
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	44 950	44 950
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(162 938)	854 058
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	165 793	(1 016 996)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	2 050 061	1 373 280
	TOTAL (I)		DL	33 531 547	32 688 972
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	3 997 508	4 061 626
	TOTAL (III)		DR	3 997 508	4 061 626
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	35 729 119	30 692 743
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	52 856	45 907
	Instruments financiers à terme		D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	519 460	756 165
	Dettes fiscales et sociales		DY	93 786	83 715
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	47 413	235 790
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	5 226	34 787
TOTAL (IV)		EC	36 447 859	31 849 106	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	73 976 914	68 599 705	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 466 133	3 497 600
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	5 966 825	FE		FF	5 966 825	5 203 362	
		FG	398 591	FH		FI	398 591	298 969	
		FJ	6 365 416	FK		FL	6 365 416	5 502 331	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN	84 035	63 612	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	205 631		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
Autres produits (1) (11)					FQ				
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 655 082	5 565 943	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 845 527	1 692 547	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	401 986	312 038	
	Salaires et traitements *					FY	265 619	274 196	
	Cotisations sociales (10)					FZ	165 105	146 589	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	3 014 328	3 015 702
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GB	101 673	120 840
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
		Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GD	141 513	
	Autres charges (12)					G1			
						GE	15 891	14 563	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 951 644	5 576 474
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	703 439	(10 530)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	64 546	167 294	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	408 232	121 158	
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
	Total des produits financiers (V)					GP	472 778	288 452	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	553 365	466 866	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	553 365	466 866	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(80 586)	(178 414)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	622 852	(188 944)	

Désignation de l'entreprise SA EML 3D ENERGIES		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	538 759
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	676 781
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(676 781)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(219 722)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 127 861
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 962 068
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	165 793
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	408 232
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	21 213
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
A8			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
dont cotisations facultatives Madelin A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amort Dérégatoire			676 781
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SA EML 3D ENERGIES**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	36 960	KE		KF	2 591				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2			KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3			KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	49 038 878	KW		KX					
		Matériel de transport *				KY	7 076	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	70 359	LC		LD	4 602				
		Emballages récupérables et divers *				LE	32 936	LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH	951 058	LI		LJ	105 773				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	50 100 308	LO		LP	110 375				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U	22 934 221	8V		8W	8 543 651				
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	240 000	1U		1V					
	TOTAL IV					LQ	23 174 221	LR		LS	8 543 651				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	73 311 489	ØH		ØJ	8 656 618				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CØ		DØ					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV		LW	39 551				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	49 038 878				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	7 076				
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	70 359				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	7 794	MT	29 745				
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours					MY	4 100	MZ		NA	1 052 732				
	Avances et acomptes					NC		ND		NE					
	TOTAL III					IY	4 100	NG	7 794	NH	50 198 790				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7					
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	31 477 873				
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C					
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	240 000				
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	31 717 873				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4	4 100	ØK	7 794	ØL	81 956 213				

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	35 097	PF	2 559	PG		PH	37 656
TOTAL I		RK	35 097	RM	2 559	RN		RO	37 656
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 517 842	QA	2 993 111	QB		QC	14 510 953
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	7 076	QE		QF		QG	7 076
	Matériel de transport	QH	49 360	QI	14 292	QJ		QK	63 652
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 165	QM	4 366	QN	7 794	QO	18 738
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	11 596 444	QV	3 011 769	QW	7 794	QX	14 600 419
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	11 631 541	ØP	3 014 328	ØQ	7 794	ØR	14 638 075

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	676 781	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	676 781

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	1 373 280	TM	676 781	TN		TO	2 050 061
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	1 373 280	TS	676 781	TT		TU	2 050 061
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	686 626	5C	141 513	5D	205 631	5E	622 508
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 375 000	5W		5X		5Y	3 375 000
	TOTAL II	5Z	4 061 626	TV	141 513	TW	205 631	TX	3 997 508
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E	870 122	6F	101 673	6G		6H	971 795
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	870 122	TY	101 673	TZ		UA	971 795
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	6 305 028	UB	919 968	UC	205 631	UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	243 187	UF	205 631			
			UG		UH				
			UJ	676 781	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2056 - Détail des provisions pour impôts au 31/12/2025

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision pour impôts	686 626	141 513	205 631	622 508
Totalisation	686 626	141 513	205 631	622 508

2056 - Détail des autres provisions pour risques et cha au 31/12/2025

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision pour démantèlement	3 375 000			3 375 000
Totalisation	3 375 000			3 375 000

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	9 312 234		UM			UN	9 312 234		
	Prêts (1) (2)	UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières	UT	240 000		UV			UW	240 000		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	2 258 992		2 258 992					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 798		1 798					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	161 604		161 604					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	266 055		266 055					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	219 722		219 722					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 329		4 329					
	Charges constatées d'avance		VS	382 876		382 876					
	TOTAUX			VT	12 847 611		VU	3 295 376		VV	9 552 234
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	35 729 119		3 747 392		14 774 274		17 207 452		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	52 856		52 856						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	519 460		519 460						
Personnel et comptes rattachés		8C	36 579		36 579						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 066		30 066						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 183		11 183						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15 958		15 958						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	47 413		47 413						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	5 226		5 226						
TOTAUX			VY	36 447 859		VZ	4 466 133		14 774 274		17 207 452
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	8 000 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 963 624		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 165 793	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	1 673		XE 3 589				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 916						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	141 513		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 141 513				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										WN			
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 13 972					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR 324 867			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU 205 631			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.										I6		
	Majoration d'amortissement *										WZ		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA		
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5						
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG 219 722			
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 425 353	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI		XJ 100 486	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 0		XO 100 486	

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2025

Libellé	Montant
Jetons de présence	13 972
Totalisation	13 972

2058A - Déductions diverses au 31/12/2025

Libellé	Montant
INTEGRATION FISCALE PRODUITS	219 722
Totalisation	219 722

Désignation de l'entreprise SA EML 3D ENERGIES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	32 770	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION POUR IMPOTS	8X	141 513	8Y 205 631
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	141 513	YO 205 631
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	854 058	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 016 996)		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	(162 938)						
	TOTAL I	ØF	(162 938)			TOTAL II	ZH	(162 938)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	16 841	14 055						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 152 127)				XQ	152 127	140 005						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	458 657	317 929						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	253 518	228 858						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	964 384	991 700						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 845 527	1 692 547						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	365 727	275 206						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS				9Z	36 259	36 832						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	401 986	312 038						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	54 057	37 347						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	276 836	300 659						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *				ØB	259 998							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	4,55 %	5,75 %						
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR	1							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		(100 486)	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL								
				Plus-values à 19% JM	Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO								
				Plus-values à 19% JP	Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		7 5 1 4 0 1 1 4 2 0 0 0 9 4							
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS												
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SA EML 3D ENERGIES**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

{ B }
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SA EML 3D ENERGIES**Néant $\boxed{X}^*$

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SA EML 3D ENERGIES**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA EML 3D ENERGIES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 365 416	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX	6 365 416	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	84 035	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	84 035	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	51 952	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 641 449	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	15 891	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 709 292	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
			4 740 160
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	4 740 160
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	6 365 416	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	11 195 550	
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ 31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 75140114200094

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA EML 3D ENERGIES

ADRESSE (voie) 336 Avenue de Paris

CODE POSTAL 79000

VILLE NIORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1
Totalisation	P5	3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 143 367
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1
Totalisation	P6	3 143 368

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SEOLIS PROD

N° SIREN (si société établie en France) 750835431 % de détention 40,03 Nb de parts ou actions 1 258 242

Adresse : N° 336 Voie AVENUE DE PARIS

Code postal 79000 Commune NIORT Pays FRANCE

Forme juridique SMF Dénomination SID'ENERGIE DES DEUX-SEVRES

N° SIREN (si société établie en France) 200091049 % de détention 59,97 Nb de parts ou actions 1 885 125

Adresse : N° 14 Voie rue Joule

Code postal 79000 Commune NIORT Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET

75140114200094

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA EML 3D ENERGIES

ADRESSE (voie) 336 Avenue de Paris

CODE POSTAL

79000

VILLE

NIORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

Forme juridique SASU Dénomination ENERGIE SAINT LADE

N° SIREN (si société établie en France) 508269263

% de détention

100,00

Adresse : N° 336 Voie AVENUE DE PARIS

Code postal 79000

Commune NIORT

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination KERANNA ENERGIE

N° SIREN (si société établie en France) 799125976

% de détention

100,00

Adresse : N° 336 Voie AVENUE DE NIORT

Code postal 79000

Commune NIORT

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL

N° SIREN (si société établie en France) 821553542

% de détention

100,00

Adresse : N° 336 Voie AVENUE DE PARIS

Code postal 79000

Commune NIORT

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FONTRIEU ENERGIE

N° SIREN (si société établie en France) 850811969

% de détention

100,00

Adresse : N° 336 Voie AVENUE DE PARIS

Code postal 79000

Commune NIORT

Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination MARGNES ENERGIE

N° SIREN (si société établie en France) 480073790

% de détention

100,00

Adresse : N° 336 Voie AVENUE DE PARIS

Code postal 79000

Commune NIORT

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination ENERGIE MAUZE THOUARS AIS

N° SIREN (si société établie en France) 508271400

% de détention

100,00

Adresse : N° 336 Voie AVENUE DE PARIS

Code postal 79000

Commune NIORT

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FENIOUX ENERGIE

N° SIREN (si société établie en France) 979947835

% de détention

80,00

Adresse : N° 336 Voie AVENUE DE PARIS

Code postal 79000

Commune NIORT

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PE DE CHAMPAGNE MOUTON

N° SIREN (si société établie en France) 979334992

% de détention

20,00

Adresse : N° 188 Voie RUE MAURICE BEJART

Code postal 34080

Commune MONTPELLIER

Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|5|

N° SIRET

7|5|1|4|0|1|1|4|2|0|0|0|9|4|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA EML 3D ENERGIES

ADRESSE (voie) 336 Avenue de Paris

CODE POSTAL

79000

VILLE

NIORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

Forme juridique SAS Dénomination PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2

N° SIREN (si société établie en France) 897757498

% de détention

15,00

Adresse : N° 4 Voie AVENUE HOCHE

Code postal 75008

Commune PARIS

Pays FRANCE

Forme juridique SAEM Dénomination SEOLIS

N° SIREN (si société établie en France) 492041066

% de détention

15,00

Adresse : N° 336 Voie AVENUE DE PARIS

Code postal 79000

Commune NIORT

Pays FRANCE

Forme juridique SAEM Dénomination SOELIA

N° SIREN (si société établie en France) 978503290

% de détention

10,00

Adresse : N° 78 Voie AVENUE DE L'EUROPE

Code postal 82000

Commune MONTAUBAN

Pays FRANCE

Forme juridique SAEM Dénomination ENERGIE COMMUNE 81

N° SIREN (si société établie en France) 921811030

% de détention

10,00

Adresse : N° 2 Voie RUE GUSTAVE EIFFEL

Code postal 81000

Commune ALBI

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etats financiers au 31/12/2025

Liasse d'intégration fiscale

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA EML 3D ENERGIES**

N° SIRET : **7 5 1 4 0 1 1 4 2 0 0 0 9 4**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012025**

clos le : **31122025**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	165 793
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	159 074
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	324 867

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	425 353
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %	EY	
• imposées au taux de 15 %	E6	
• imposées au taux de 0 %	EZ	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RESULTAT FISCAL

	TOTAL II	F1	425 353
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	100 486
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	100 486

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA EML 3D ENERGIES

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025
clos le : 31122025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 083 631
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5 bis)	M5 ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	1 083 631
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	100 486
Total des déficits restant à reporter	H9	1 184 117

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 ER 2026

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA EML 3D ENERGIES**Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **75140114200094**Exercice ouvert le : **01012025**clos le : **31122025**Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	100 486									
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD												
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE										
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG										
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ										
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL												
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN										
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV										
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP												
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS										
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT												
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU												
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW										
TOTAL	CX		CY	100 486									
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	DA	100 486									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19% (3)		Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)		Taux de 15%	Taux de 0%				
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3		
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8		
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC		
SOUS-TOTAL		BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %		BR					A9						
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %				B7					B6				
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%					B5						B4		
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %													
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)										B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA EML 3D ENERGIES**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **75140114200094**

Exercice ouvert le : **01012025**

clos le : **31122025**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions						
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB						
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ						
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH						
TOTAL				FK		FL						
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK				FM		FN						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA EML 3D ENERGIES**

N° SIRET : 75140114200094

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012025**

clos le : **31122025**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(100 486)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	(100 486)

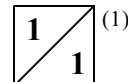
(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SA EML 3D ENERGIES		
SIREN de la société mère :	751401142		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SA EML 3D ENERGIES		
SIREN de la société intégrée :	751401142		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :			
Exercice ouvert le : 01012025	clos le : 31122025		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice



LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : SA EML 3D ENERGIES

N° SIRET de la société mère : 75140114200094

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	751401142	Adresse		NON		
Forme Juridique	S.A.					
Dénomination	EML 3D ENERGIES					
Adresse	336 Avenue de Paris					
	79000 NIORT FRANCE					
Siren	480073790	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	MARGNES ENERGIE					
Adresse	336 AVENUE DE PARIS					
	79000 NIORT FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2029-B-SD

(2026)

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : SA EML 3D ENERGIES

N° SIRET de la société mère : 75140114200094

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	508271400	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	ENERGIE MAUZE THOUARSAIS					
Adresse	336 AVENUE DE PARIS					
	79000 NIORT FRANCE					
Siren	508269263	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	ENERGIE SAINT LADE					
Adresse	336 AVENUE DE PARIS					
	79000 NIORT FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : SA EML 3D ENERGIES

N° SIRET de la société mère : 75140114200094

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	850811969	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	FONTRIEU ENERGIE					
Adresse	336 AVENUE DE PARIS					
	79000 NIORT FRANCE					
Siren	821553542	Adresse		OUI	100,00	
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL					
Adresse	336 AVENUE DE PARIS					
	79000 NIORT FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

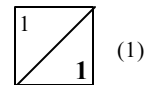
Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA EML 3D ENERGIES

N° SIRET 7 5 1 4 0 1 1 4 2 0 0 0 9 4

Adresse du service des impôts des entreprises
où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

Néant * ☐

SIREN et dénomination des sociétés 1	Réduction et crédit d'impôt 2	Montant du crédit d'impôt 3	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT) 6
			Cédées à la mère 4	Utilisées par la mère 5	
TOTAL					
			LE	LF	

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
S.A. EML 3D ENERGIES 751401142			
AUTR MARGNES ENERGIE 480073790			
AUTR ENERGIE MAUZE T 508271400			
AUTR ENERGIE SAINT LA 508269263			
AUTR FONTRIEU ENERGIE 850811969			
AUTR PARC EOLIEN DE C 821553542			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SA EML 3D ENERGIES

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025
clos le : 31122025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	449 241
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	389 500
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	59 741
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	59 741

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI)(1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA EML 3D ENERGIES**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **75140114200094**

Exercice ouvert le : **01012025**

clos le : **31122025**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	878 884		CB	489 384		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	878 884		CY	489 384		
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	389 500	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions			
		Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %		BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%				B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA EML 3D ENERGIES**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)



SIRET Société intégrée : **75140114200094**

Exercice ouvert le : **01012025**

clos le : **31122025**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB									
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ									
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH									
TOTAL				FK		FL									
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME				Cessions d'immobilisations											
				Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
				Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)								F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)				GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total				GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %				GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %						E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %								E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE

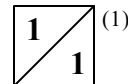
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 PAP2026

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

Dénomination de la société mère :	SA EML 3D ENERGIES		
SIREN de la société mère :	751401142		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SA EML 3D ENERGIES		
SIREN de la société intégrée :	751401142		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :			
Exercice ouvert le : 01012025	clos le : 31122025		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SA EML 3D ENERGIES												
SIREN de la société mère :	7	5	1	4	0	1	1	4	2				
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :													
Exercice ouvert le :	01012025			clos le : 31122025									

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins values non encore imposées ⁴ NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA EML 3D ENERGIES**
N° SIRET : 75140114200094
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012025**

clos le : **31122025**

Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV		11 195 550
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ		
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)	HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ		
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM		
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	389 500
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD		
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *	HG		389 500
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA EML 3D ENERGIES**

N° SIRET : 75140114200094

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012025**

clos le : **31122025**

Néant * ☒

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
S.A. EML 3D ENERGIES Société anonyme					
AUTR MARGNES ENERGIE Sté par actions simplifiée à associé unique ou					
AUTR ENERGIE MAUZE THOUARSAIS SAS, Sté par actions simplifiée					
AUTR ENERGIE SAINT LADE Sté par actions simplifiée à associé unique ou					
AUTR FONTRIEU ENERGIE SAS, Sté par actions simplifiée					
AUTR PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL Sté à responsabilité limitée (sans autre indicatio					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
 (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
 (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
 (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
 (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
 Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
 (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
 Dans ce cas, il convient :
 - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
 - de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
 Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 TS 2026

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA EML 3D ENERGIES

N° SIRET : 7 5 1 4 0 1 1 4 2 0 0 0 9 4

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 6

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice	Déficit	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)
	AC	AD	AK	AF	AE	EL
S.A. EML 3D ENERGIES						
7 5 1 4 0 1 1 4 2 0 0 0 9 4		100 486				
AUTR MARGNES ENERGIE						
4 8 0 0 7 3 7 9 0 0 0 0 5 1	777 894					
AUTR ENERGIE MAUZE THOUARSA						
5 0 8 2 7 1 4 0 0 0 0 0 6 3	100 990					
AUTR ENERGIE SAINT LADE						
5 0 8 2 6 9 2 6 3 0 0 0 6 9		137 216				
AUTR FONTRIEU ENERGIE						
8 5 0 8 1 1 9 6 9 0 0 0 1 1		19 625				
AUTR PARC EOLIEN DE CHASSENEU						
8 2 1 5 5 3 5 4 2 0 0 0 3 5		232 058				
SOUS-TOTAL	BE 878 884	BF 489 384				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA 389 500	BB				
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :- de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☒	Si PME innovante	☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)	☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société				Adresse du siège social				
SA EML 3D ENERGIES								
SIRET				75140114200094				
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement				
336 Avenue de Paris								
79000 NIORT								
RÉGIME FISCAL DES GROUPES								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01012016				SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :								
B	ACTIVITÉ							
Activités exercées		Electricité, gaz, air			Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2. Plus-values								
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations								
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Territoire entrepreneur art 44 octies A
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
								Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies
								Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
								Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
								Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐								
F	CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)							
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'imposition
I	CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)							
Base d'imposition				Taux d'imposition				
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.								
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%								
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :						
EXCO AVEC CS 92351		29 Bd Albert Einstein 44323 NANTES						
		Tél : 02 40 40 35 35		Tél :				
Identité du déclarant :								
Date : 12032026		Lieu : NIORT						
Qualité et nom du signataire : DIRECTEUR GENERAL								
Signature :		LEMOINE Jean-Luc						
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐		prestataire :				

REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

DECLARATION TETE DE GROUPE

EDI-TDFC "Décl. tête 2069RCI"

Exercice clos le 31/12/2025 Au titre de l'année civile 2025

Dénomination de l'entreprise	SA EML 3D ENERGIES	N° Siren :751401142
Adresse	336 Avenue de Paris	79000 NIORT

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	SA EML 3D ENERGIES	N° Siren :751401142
Adresse	336 Avenue de Paris	79000 NIORT

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

La notion de cumul n'existe pas pour l'imprimé 2069-RCI.

Ainsi il n'existe pas d'imprimé 2069-RCI devant comporter pour chacun des crédits d'impôt du groupe le montant total.

Cette notion de cumul est mentionnée sur l'imprimé de groupe : **2058-CG**

DEPOT EDI-TDFC des REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

Aussi, pour répondre à l'obligation suivante :

La société mère du groupe doit souscrire le formulaire 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration.

La procédure suivante s'applique.

Dossier fille

- Chaque filiale complète son propre imprimé 2069-RCI selon ses crédits d'impôt. En l'absence de crédit d'impôt l'imprimé ne sera pas complété.

Dossier mère

- Le dossier mère complète son propre imprimé 2069-RCI selon ses crédits d'impôt. En l'absence de crédit d'impôt l'imprimé ne sera pas complété.

- Société filiale ajoutée dans le dossier mère, par le bouton "groupe", dans la liste des sociétés membres : possibilité de compléter l'imprimé 2069-RCI selon les crédits d'impôt relatifs à chaque filiale.

- EDI-TDFC depuis le dossier mère : dans la liste des états, la sélection de celui nommé "Décl.Tête 2069RCI" permettra au programme de prendre dans chaque dossier du groupe (Fille et Mère) les imprimés 2069-RCI afin de les placer individuellement dans le fichier EDI-TDFC déposé par la société mère.

Exemple d'un extrait EDI-TDFC : groupe avec 1 filiale ayant son dossier tenu dans le logiciel et 1 filiale ajoutée dans le dossier mère

Ces 3 sociétés (2 filiales et 1 mère) ont chacune deux crédits d'impôt MEC et VEL.

Il y a donc 3 répétabilités de l'imprimé 2069-RCI dans le fichier EDI-TDFC dans la partie GT " régime de groupe société tête de groupe".

```

2069RCI 2100010000ADCCI'CCI+++TBX:LIS:211'CAV+X:TBX:211'
2069RCI 2100010000BENAD'NAD+ZZZ+079555236:100:ZZZ++SAS AAA+0122 AVENUE+TOURS++37000'
2069RCI 2100010001BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+MEC:CR5:211'
2069RCI 2100010001BBMOA'MOA+ZZZ:7126,00'
2069RCI 2100010002BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+VEL:CR5:211'
2069RCI 2100010002BBMOA'MOA+ZZZ:104,00'

2069RCI 2100020000ADCCI'CCI+++TBX:LIS:211'CAV+X:TBX:211'
2069RCI 2100020000BENAD'NAD+ZZZ+079555526:100:ZZZ++SARL ACC+0089 PLACE+AIX++13000'
2069RCI 2100020001BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+MEC:CR5:211'
2069RCI 2100020001BBMOA'MOA+ZZZ:7547,00'
2069RCI 2100020002BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+VEL:CR5:211'
2069RCI 2100020002BBMOA'MOA+ZZZ:122,00'

2069RCI 2100030000ADCCI'CCI+++TBX:LIS:211'CAV+X:TBX:211'
2069RCI 2100030000BENAD'NAD+ZZZ+079555789:100:ZZZ++EURL BEC+0002 RUE+LYON++69000'
2069RCI 2100030001BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+MEC:CR5:211'
2069RCI 2100030001BBMOA'MOA+ZZZ:1756,00'
2069RCI 2100030002BACCI'CCI+++CR5:LIS:211'CAV+VEL:CR5:211'
2069RCI 2100030002BBMOA'MOA+ZZZ:309,00'

```